Diaporama de rentrée

2026-2027

1ère année Génie Biologique (BMB, DN & SAB)

Philippe DA COSTA
Philippe.da-costa@umontpellier.fr

Mardi 1er septembre

FICHE PRÉSENCE RENTRÉE BUT1 GB

Fiche Présence Rentrée BUT1

Département : GENIE BIOLOGIQUE **Année :** 2026-2027

ACCUEIL PREMIERES ANNEES - Mardi 01/09/2026

	NOM	Prénom	Bac	Groupe TD	série TP	Signature étudiant
1	ABRAHAMIAN	Maxim	S (SVT-Phys-Chi)	C	DN-1	
2	AGNOLA	Angelina	S (SVT-Phys-Chi)	A	BMB-1	
3	AKOUH	Marwan	STL (Bio-Bio-Biotechno)	C	DN-1	
4	ALPHAND	Justine	S (SVT-Phys-Chi)	A	BMB-1	
5	ATTIVI	Neela	S (SVT-Maths)	C	DN-1	
6	AUCHER	Amandine	STL (Bio-Bio-Biotechno)	A	BMB-1	
7	BECQUIGNON	Zoé	STL (Bio-Bio-Biotechno)	A	BMB-1	
8	BEGE- -FROPO	Gatien	S (Maths-Phys-Chi)	D	SAB-1	
9	BELKHEIR	Malika	STL (Bio-Bio-Biotechno)	A	BMB-1	
10	BELLANGER	Ophélie	S (Maths-Phys-Chi)	D	SAB-1	

- **Vérifier les infos (Nom-Prénom-Bac-Option)**
- **Noter votre groupe de TD & TP**
- **Signer**

SOMMAIRE

- *PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER*
- *PRÉSENTATION DE L'IUT MONTPELLIER-SÈTE*
- *PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT GÉNIE BIOLOGIQUE*
 - 3.1 - Présentation de l'équipe pédagogique, administrative et technique
 - 3.2 - Plans IUT et Département GB
- *PRÉSENTATION DU BUT GÉNIE BIOLOGIQUE*
 - 4.1 - Présentation de la formation (les parcours, les compétences,…)
 - 4.2 - PROPEDA
 - 4.3 - Tutorat d'accompagnement
 - 4.4 - Règles de progression et de validation du BUT
 - 4.5 - Règles d'obtention du BUT
 - 4.6 - L'Espace Numérique de Travail (ENT)
 - 4.7 - Calendrier - Emploi du temps
- *CONSIGNES A SUIVRE*
- *HYGIENE & SECURITE*
- *INFORMATIONS DIVERSES*
- *POUR CONCLURE*

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER — I.U.T MONTPELLIER-SETE

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER (UM)

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

L'IUT de Montpellier-Sète (IUTMS) est une des composantes de l'Université de Montpellier.

L'Université de Montpellier

LIEN

54 210
étudiantes et étudiants

8	7	2
Facultés	Instituts	Écoles

1 Établissement-composante

Philippe AUGÉ
Président de l'Université de Montpellier

Agnès FICHARD-CARROLL
Vice-présidente chargée de la formation et de la vie universitaire

Alexane LEQUART
Vice-présidente étudiante de l'UM et étudiante à l'IUTMS en Techniques de Commercialisation

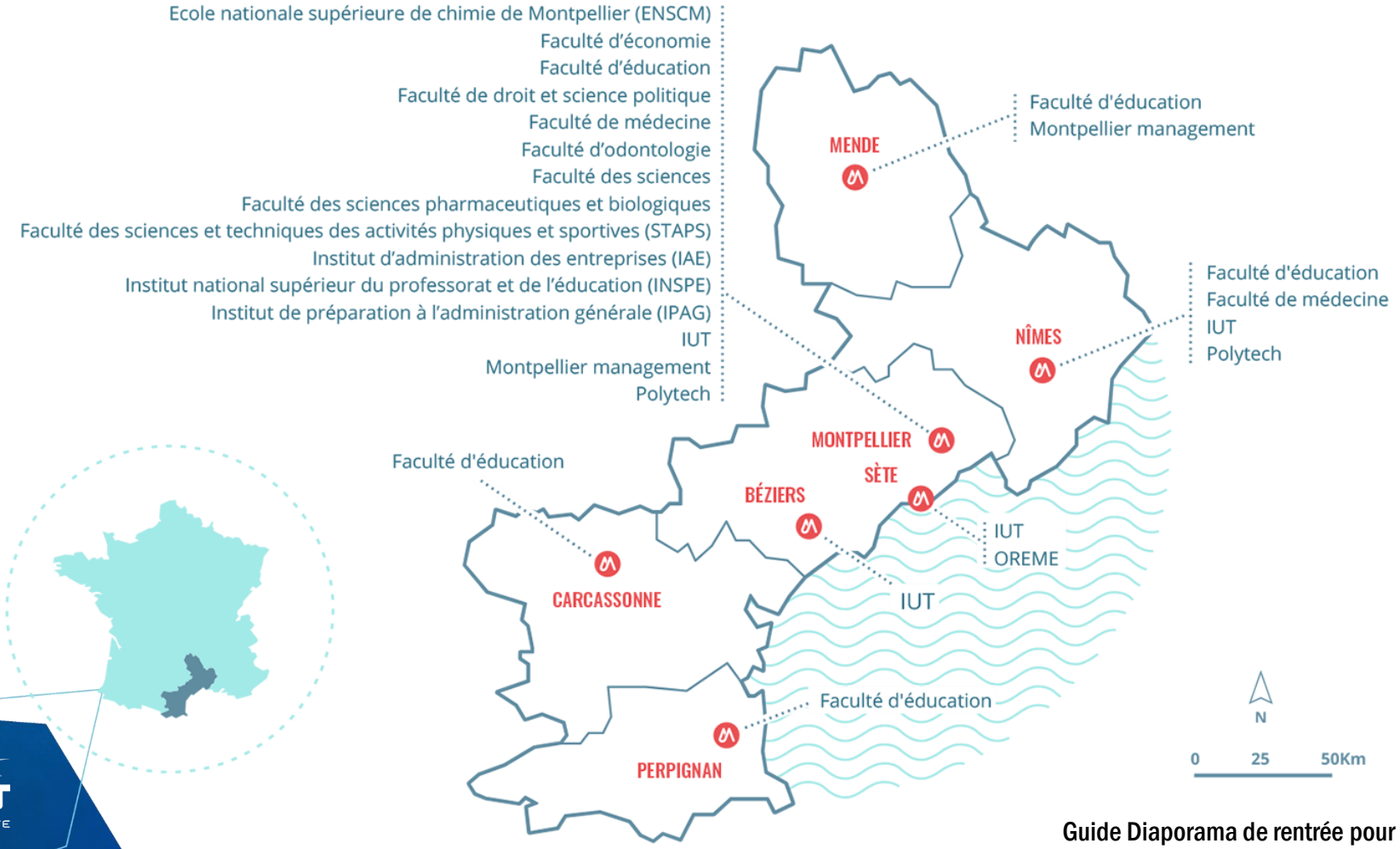
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER I.U.T MONTPELLIER-SETE

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER (UM)

8 facultés, 7 instituts, 2 écoles
1 établissement-composante et 2 établissements partenaires

PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER (UM)

8 facultés, 7 instituts, 2 écoles
1 établissement-composante et 2 établissements partenaires

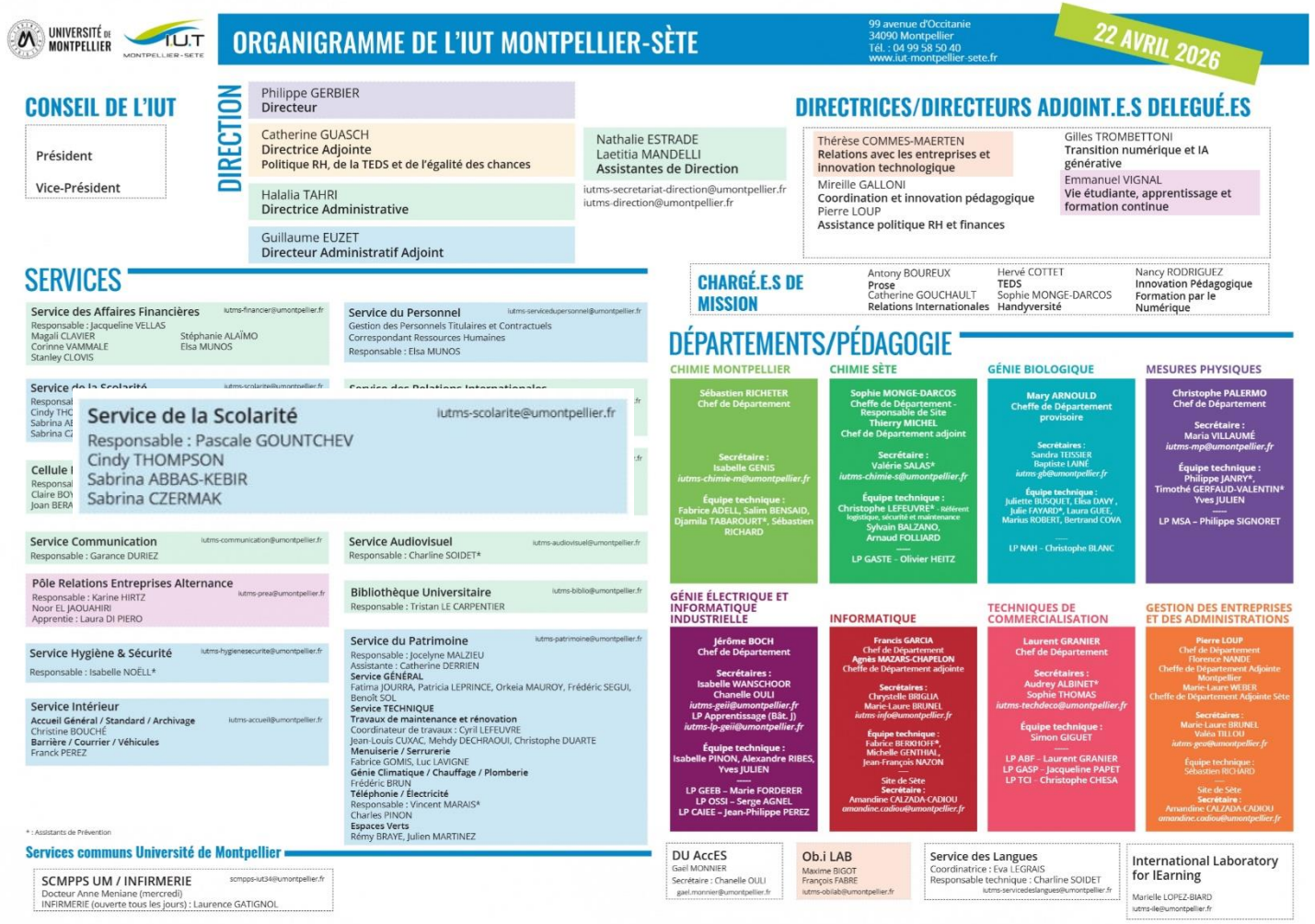


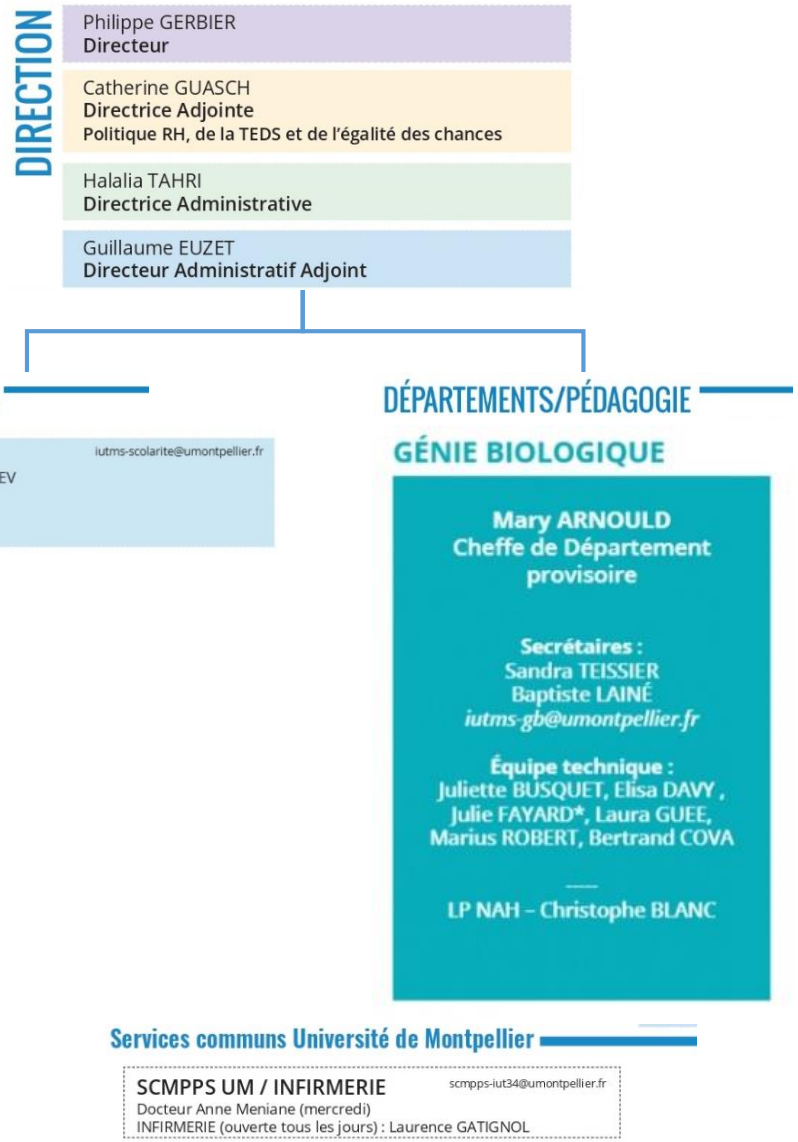
PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER (UM)

8 facultés, 7 instituts, 2 écoles
1 établissement-composante et 2 établissements partenaires

≈ 54 000 étudiants, 600 diplômes
≈ 6000 personnels

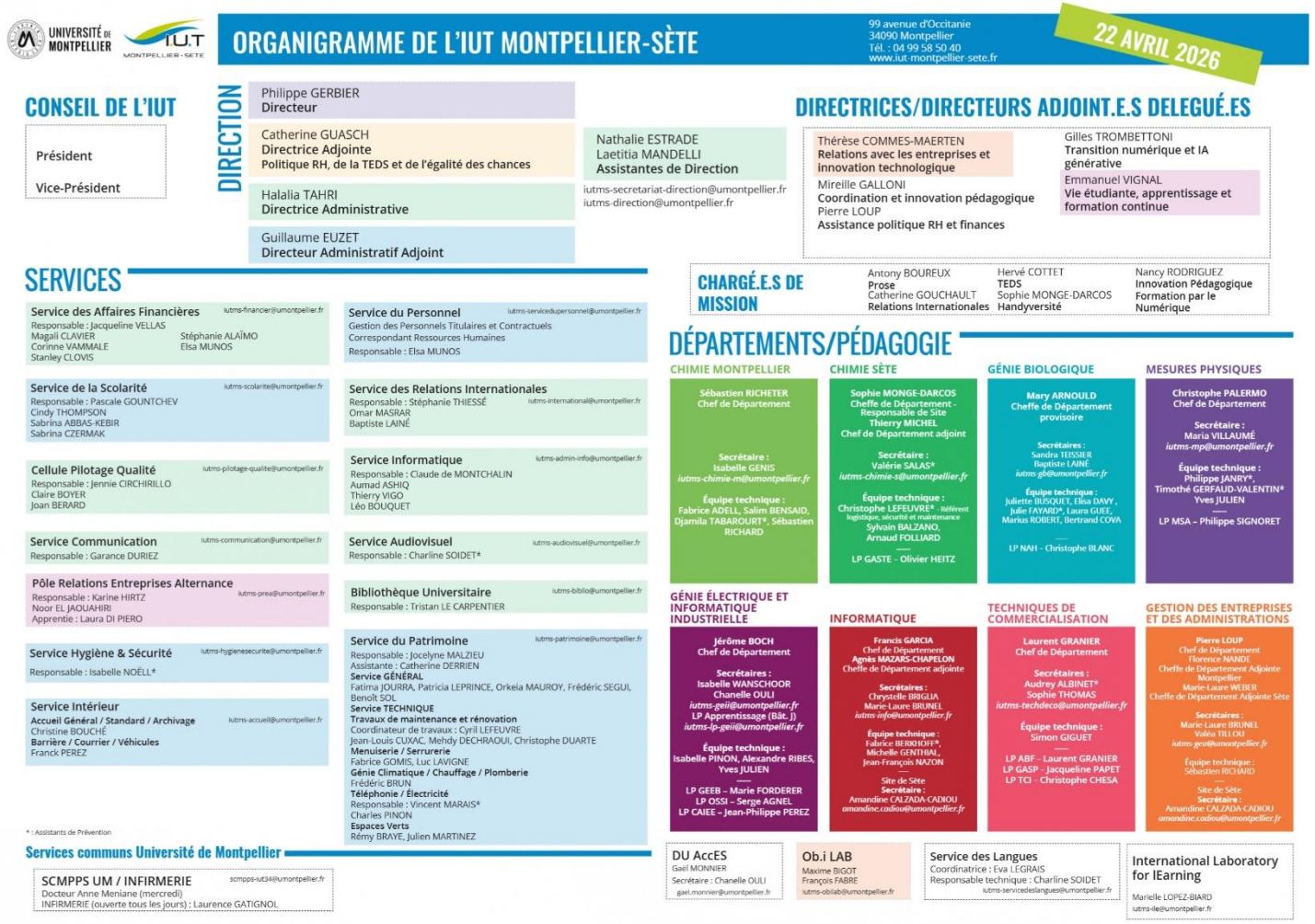
PRÉSENTATION DE L'IUT MONTPELLIER-SETE (IUT-MS)





Organigramme de l'IUT-MS disponible ICI

PRÉSENTATION DE L'IUT MONTPELLIER-SETE (IUT-MS)



2 campus (Montpellier & Sète)

2509 étudiants

200 enseignants et enseignants-chercheurs
500 intervenants professionnels
85 personnels BIATS

8 départements d'enseignement

- Chimie Montpellier
- Chimie Sète
- Génie Biologique
- Mesures physiques
- Génie Électrique et Informatique Industrielle
- Informatique
- Techniques de Commercialisation
- Gestion des Entreprises & des Administrations

7 Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)

10 Licences professionnelles (toutes en alternance)

PRÉSENTATION DE L'IUT MONTPELLIER-SETE (IUT-MS)

Plan avec les points de rassemblement (lien ICI)

⇢ Site de Montpellier
99 avenue d'Occitanie
34090 Montpellier



MONTPELLIER-SETE

- A — ADMINISTRATION - SERVICES CENTRAUX
- B — MESURES PHYSIQUES
- C — MESURES PHYSIQUES
- D — MESURES PHYSIQUES / Ob.i LAB
- E — GÉNIE BIOLOGIQUE
- F — CHIMIE
- G — HALLE DE GÉNIE CHIMIQUE
- H — CHIMIE
- I — GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE / AMPHI 5 / SERVICES TECHNIQUES
- J — GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
- K — INFORMATIQUE GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION
- L — AMPHIS 3 & 4
- M — ATELIER DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
- N — CFA ENSUP LR
- P — SERVICE DE MÉDECINE UM
- LOGEMENTS GARDIENS

- Bibliothèque
 Bât A 1er étage
- ILE
 Bât A RDC
- Cafétéria CROUS
 Bât A RDC
- Halle technologique Ob. i LAB
 Bât D

PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT GENIE BIOLOGIQUE (GB)

Le Génie biologique, c'est la connexion de multiples domaines de la biologie mais aussi de la chimie et des autres disciplines scientifiques avec le monde du vivant.
http://but-geniebiologique.fr/

3 parcours sur 5

- Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)
- Sciences de l'aliment et Biotechnologie (SAB)
- Diététique et Nutrition (DN)
- Agronomie (Agro)
- Sciences de l'Environnement et Ecotechnologies (SEE)

1 Licence professionnelle en alternance

- **Nutrition & Alimentation Humaine NAH**

29 enseignants et enseignants-chercheurs
6 Assistants ingénieurs et techniciens supérieurs
2 secrétaires
185 intervenants professionnels

PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT GENIE BIOLOGIQUE (GB)

Infos Livret de rentrée => A Lire => contient toutes les informations utiles pour un bon déroulement de l'année universitaire

3.1 - Présentation de l'équipe pédagogique, administrative et technique

Département Génie Biologique

Organisation du Département Génie Biologique

Cheffes de département
Mary ARNOULD, cheffe de département
Virginie VIVES-MULLER, cheffe adjointe

Secrétariat
Sandra TESSIER & Baptiste LAINE
Bureau E012 - Tel : 04.99.58.50.83
iutms-gb@umontpellier.fr

Directeur des études BUT1
Philippe DA COSTA, philippe.da-costa@umontpellier.fr, **bureau E107**

Responsables BUT2 & BUT3

BMB : Virginie VIVES, virginie.vives-muller@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT2**, bureau E123
Mary ARNOULD, mary.arnould@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT3**, bureau E123
Lauriane ULMANN, lauriane.ulmann@umontpellier.fr, **Resp. Stages,** bureau E125
Virginie VIVES, virginie.vives-muller@umontpellier.fr, **Resp. Alternance**, bureau E123

DN : Pascal SEYER, Dominique HOAREAU & Charlotte PETITJEAN,
pascal.seyer@umontpellier.fr, dominique.hoareau@umontpellier.fr & charlotte.petitjean@umontpellier.fr,
Dir. Etudes BUT2, bureaux E015, E102 & E204
Caroline BABOT & Christophe BLANC, caroline.babot@umontpellier.fr & christophe.blanc1@umontpellier.fr,
Dir. Etudes BUT3 & LP NAH, bureaux E015
Aude LESCURE, aude.lescure@umontpellier.fr, **Resp. Stages**, bureaux E203 & E204
Christophe BLANC, christophe.blanc1@umontpellier.fr, **Resp. Alternance**, bureaux E015

SAB : Lucile CHATELLARD, lucile.chatellard@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT2**, bureau E003
Fanny COFFIGNIEZ, fanny.coffigniez@umontpellier.fr, **Dir. Etudes BUT3**, bureau E003
Emmanuelle GASTALDI, emmanuelle.gastaldi@umontpellier.fr, **Resp. Stages & Alternance**, bureau E003

Page 2

Collecte des justificatifs d'absence

PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT GENIE BIOLOGIQUE (GB)

3.1 - Présentation de l'équipe pédagogique, administrative et technique

Pages 3-4

Coordonnées des Enseignants

Prénom NOM	Mail	Téléphone professionnel	Bureau à l'IUT Labo de recherche
Mary ARNOULD ***Cheffe de département Directrice des Etudes BUT3 BMB***	mary.arnould@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.96	IUT E123 IRIM UMR 9004
Caroline BABOT ***Directrice des Etudes BUT3 DN Co-Directrice des Etudes LP NAH***	caroline.babot@umontpellier.fr	IRD 04 67 41 62 36	IUT E015 IRD UMR QUALISUD
Christophe BLANC ***Co-Directeur des Etudes LP NAH Responsable Alternance DN***	christophe.blanc1@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.81	IUT E015
Séverine BOULON	severine.boulon@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.96	IUT E123 / IGH
Anthony BOUREUX	anthony.boureux@umontpellier.fr	IRBM 04.67.33.04.17	IUT E123 / IRBM Bio2M
Didier CABRILLAC	didier.cabrillac@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Guillaume CHARRIERE	guillaume.charriere@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93 UM 04.67.14.36.87	IUT E203 UMR IHPE Bat 24
Lucile CHATELLARD ***Directrice des Etudes BUT2 SAB***	lucile.chatellard@umontpellier.fr		IUT E003 UMR 1208 IATE
Fanny COFFIGNIEZ ***Directrice des Etudes BUT3 SAB***	fanny.coffigniez@umontpellier.fr		IUT E003 UMR 1208 IATE
Thérèse COMMES-MAERTEN	therese.maerten@umontpellier.fr	IRBM 04.67.33.04.17	IUT E123 / IRBM Bio2M
Hélène ANGELLIER-COUSSY	helene.coussy@umontpellier.fr	UM 04.67.14.33.62	IUT E003 / UMR 1208 IATE
Philippe DA COSTA ***Directeur des Etudes 1ère année***	philippe.da-costa@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.86	IUT E107 IEM UMR 5635
Valérie FABRE	valerie.fabre@umontpellier.fr		IUT E219
Mireille GALLONI	mireille.galloni@umontpellier.fr	IRMB 04.67.33 .04.17	IUT E123 / IRMB
Emmanuelle GASTALDI ***Responsable Stages & Alternance SAB***	emmanuelle.gastaldi@umontpellier.fr	UM 04.67.14.42.07	IUT E003 UMR 1208 IATE
Fabrice GAUBIAC	fabrice.gaubiac@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Cathy GOUCHAULT	catherine.gouchault@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.90	Bât A (1er ét, Langues)
Valérie GUILLARD	valerie.guillard@umontpellier.fr	UM 04.67.14.33.62	IUT E003 / UMR 1208 IATE
Dominique HOAREAU ***Resp. Planning BUT2 DN***	dominique.hoareau@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.89	IUT E102
Mohamed LAABIR ***Responsable Relations Internationales***	mohamed.laabir@umontpellier.fr	UM 04.67.14.47.66	IUT E221 / UMR 5119
Nadia LAKHCHAF	nadia.lakhchaf@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.86	IUT E107
Karine LAMBOU	karine.lambou@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204 / UMR PHIM
Aude LESCURE ***Responsable Stages DN***	aude.lescure@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Charlotte PETITJEAN ***Co-Directrice des Etudes BUT2 DN***	charlotte.petitjean@umontpellier.fr	IUT 04.99.58.50.93	IUT E204
Pascal SEYER ***Co-Directeur des Etudes BUT2 DN***	pascal.seyer@umontpellier.fr	IURC 04.11.75.98.93	IUT E015 /PhyMedExp
Lauriane ULMANN ***Responsable Stages BUT BMB***	lauriane.ulmann@umontpellier.fr	IGF 04.34.35.92.85	IUT E125 / IGF
Virginie VIVES-MULLER ***Cheffe de département adjointe Directrice des Etudes BUT2 BMB Responsable Alternance BMB***	virginie.vives-muller@umontpellier.fr	CRBM 04.34.35.95.07	IUT E123 / CRBM
Emmanuel VIGNAL	emmanuel.vignal@umontpellier.fr	IHPE 04 67 14 46 25	IUT E009 / UMR IHPE Bat24

Coordonnées des Enseignants Vacataires

Prénom NOM	Mail	Enseignements
Christelle BRIMONT	christelle.brimont@umontpellier.fr	Optique (TD, TP)
Fanny Chandesris	fanny.chandesris@umontpellier.fr	Physique
Florence DESPETIS	florence.despetis@umontpellier.fr	Optique (TD, TP)
Catherine DESRUMAUX-PIAZZA	catherine.desrumaux-piazza@umontpellier.fr	Expérimentation Animale
Kitty DUPONT	kittou@aol.com	GEMRCN (Pré-option DIET)
Sophie GRANIER	ricardso@hotmail.com	Qualité et Sécurité des aliments
Jean-François GUICHOU	guichou@cbs.cnrs.fr	Biochimie structurale S1
Thomas GUIGNARD	thomas.guignard1@umontpellier.fr	TP Biologie moléculaire
Monia LAZRAK	monia.lazrak@gmail.com	TD/TP Physiologie Animale
Nathalie MAGNIN	nathalie.magnin@umontpellier.fr	Communication & PPP S1
Peggy MERIDA	peggy.merida@umontpellier.fr	TP Culture Cellulaire
Anne MOREL	anne.morel@crbm.cnrs.fr	TP Biochimie médicale (BCS BMB)
Alexandra OTEIZA	alexandra.oteiza@umontpellier.fr	Microbiologie
Emma PIGNERES	emma.pigneres@umontpellier.fr	Biochimie appliquée aux aliments
Luca VARANI	luca.varani@umontpellier.fr	Physique

Coordonnées des Personnels Techniques & Secrétaires

Prénom NOM	Bureau Téléphone	Mail	Fonction
Sandra TESSIER	E012 04 99 58 50 83	iutms-gb@umontpellier.fr	Budget, **scolarité BUT1**, BUT2, BUT3 FI
Baptiste LAINE			Stages, Scolarité BUT3, BUT2 (FA), ...
Juliette BUSQUET	E107 04 99 58 50 95	iutms-gb-techniciens@umontpellier.fr	Préparation des TP
Julie FAYARD Responsable Animalerie Assistante de Prévention			
Elaé GAUBERT			
Bertrand COVA	E203 04 99 58 50 92		
Elisa DAVY			
Laura GUEE Assistante de Prévention			
Marius ROBERT			

Coordonnées du Bureau Des Etudiants (BDE)

corpoiutbio@gmail.com

Prénom NOM	Mail	Fonction	Parcours
Eva BURGOT	eva.burgot@etu.umontpellier.fr	Présidente	BMB
Ema DERMONT	ema.dermont@etu.umontpellier.fr	Vice-Présidente	SAB
Loanne GRONDIN	loanne.grondin@etu.umontpellier.fr	Trésorière	DN
Sacha DENAT	sacha.denat@etu.umontpellier.fr	Secrétaire	BMB
Lucas BRIE GIRARD	lucas.brie-girard@etu.umontpellier.fr	Communication	SAB
Léa GUICHEBAROU-PUYOO	lea-claude.guichebarou-puyoo@etu.umontpellier.fr	Soirées	DN
Charles RIGAULT	charles.rigault@etu.umontpellier.fr		BMB

PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT GENIE BIOLOGIQUE (GB)

3.1 - Présentation de l'équipe pédagogique, administrative et technique

Pages 3-4

Page 3 : Mails de tous les enseignants titulaires du département GB
=> Enseignants (bureau fixe à l'IUT) et Enseignants/chercheurs (travaillent aussi dans un laboratoire de recherche : 2 bureaux notés)

Page 4 en haut : Mails des professionnels qui viennent enseigner au département GB

Page 4 en milieu : Mails des personnels techniques du département GB qui préparent les TP pour vous

Coordonnées des Personnels Techniques & Secrétaires			
Prénom NOM	**Bureau Téléphone**	**Mail**	**Fonction**
Sandra TESSIER	E012 04 99 58 50 83	iutms-gb@umontpellier.fr	Budget, **scolarité BUT1**, BUT2, BUT3 FI
Baptiste LAINE			Stages, Scolarité BUT3, BUT2 (FA), ...

Collecte des justificatifs d'absence

Page 4 en bas : Mails des membres du BDE GB

PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT GENIE BIOLOGIQUE (GB)

3.2 - Plan de l'IUT et du département GB

EN PRATIQUE à l'IUT

- Bibliothèque
 Bât A 1er étage
- ILE
 Bât A RDC
- Cafétérias CROUS
 Bât A RDC et Bât Résidence Sud
 Alternance CROUS (RÉS. SA CROUS)
- Halle technologique
 Ob. i LAB
 Bât D



PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT GENIE BIOLOGIQUE (GB)

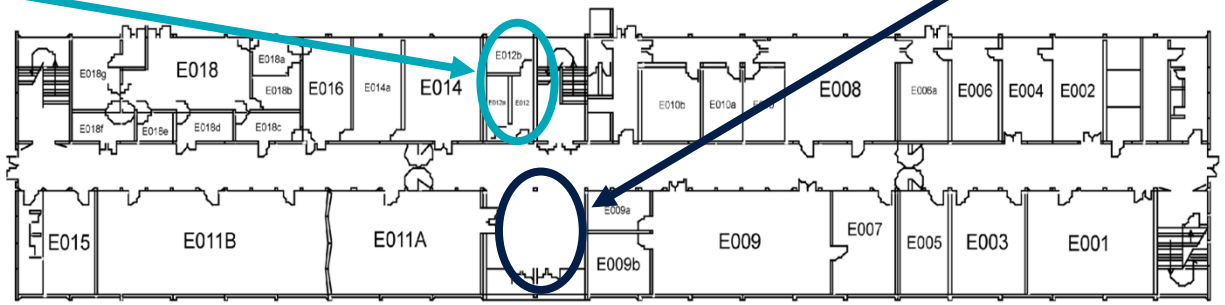
3.2 - Plan de l'IUT et du département GB

Le Bâtiment E

Secrétariat E012

Batiment E
Département Génie Biologique
Rez-de-Chaussée

Hall d'entrée
Ecran EDT (emploi du temps)
Panneau d'affichage 1ère année

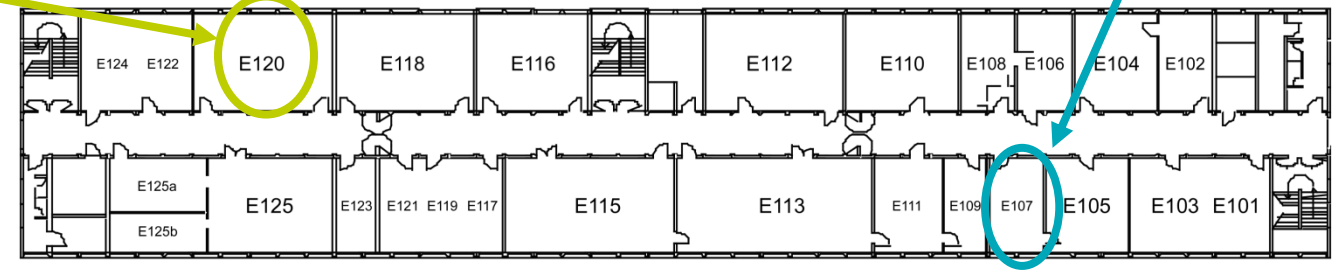


Page 6

Nº des pièces affichés sur les plages d'emploi du temps

Batiment E
Département Génie Biologique
1er Etage

Bureau Ph. Da Costa E107



PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT GENIE BIOLOGIQUE (GB)

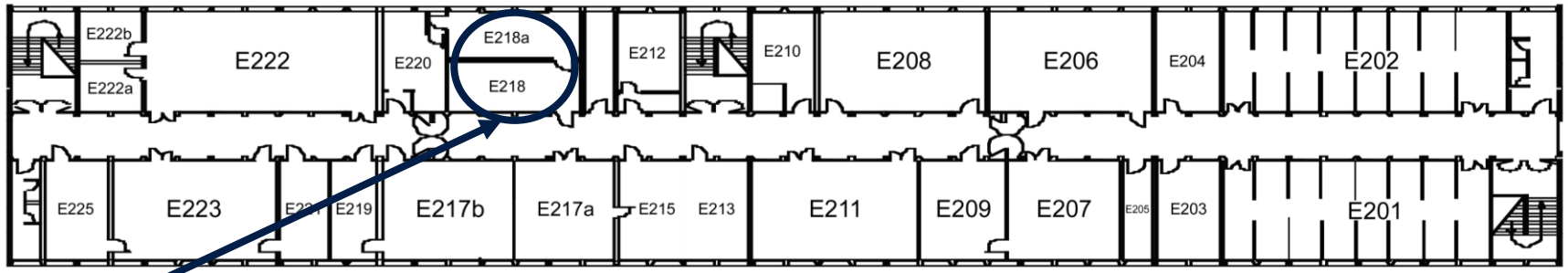
3.2 - Plan de l'IUT et du département GB

Le Bâtiment E

Batiment E

Département Génie Biologique

2eme Etage



Bureau BDE
E218

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.1 - Présentation de la formation

Pages 8-18

Les Parcours

	BMB Biologie Médicale et Biotechnologie	SAB Science de l'Aliment et Biotechnologie	DN Diététique et Nutrition
Organisation	6 semestres (3 ans), 2000h d'enseignement, 26 semaines de stage, 20% cours, 40% travaux dirigés, 40% travaux pratiques. BCC : Blocs de Compétences Communes BCS : Blocs de Compétences Spécifiques		
BCC	BCC1 : Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie BCC2 : Expérimenter dans le génie biologique		
	Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule Réaliser des examens de biologie médicale Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	Animer le management de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité en industries alimentaires et biotechnologiques Organiser la production des aliments et des biomolécules Innover en science de l'aliment et biotechnologie	Conduire une démarche de soin diététique Concevoir une alimentaire adaptée saine et durable Eduquer dans les champs de la nutrition et de l'alimentation
Stages (semaines)	**24-26 semaines en 3 ans** Stage découverte (BUT1) 8-10 (BUT2) 12-16 (BUT3)	**24-26 semaines en 3 ans** 8-12 (BUT2) 12-16 (BUT3)	**26-30 semaines en 3 ans** 2 (BUT1) 12 (BUT2) 12-16 (BUT3)
	• Laboratoires : plateformes d'analyses médicales, de recherche fondamentale, de recherche & développement, pharmaceutique ou cosmétique ou de biotechnologies • Contrôle qualité (laboratoires vétérinaires…)	• Laboratoire Contrôle qualité, Recherche et développement, • Production en Industries agro-alimentaires et biotechnologiques (pharmaceutiques, cosmétiques …)	Le Diététicien exerce en : • Mairies • Cliniques, hôpitaux • Industrie agro-alimentaire • Centre sportif • Thalassothérapie • Service de restauration collective • Entreprise d'Hospitalisation À Domicile (HAD) • en tant qu'auto-entrepreneur ou libéral
Poursuites d'études actuelles après le DUT	Licences professionnelles, licences générales, écoles d'ingenieurs, concours agro/véto...	Licences professionnelles, licences générales, écoles d'ingenieurs, concours agro/véto...	Licences professionnelles, licences générales, écoles d'ingenieurs, autres formations (kinésithérapeute, ostéopathe…)

Compétences à acquérir pendant les 3 ans du BUT spécifique à chaque parcours
à lire attentivement => prise de connaissance du parcours choisi

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.1 - Présentation de la formation

Pages 8-18

Les Compétences

Analyser	Réaliser des analyses dans les domaines de la biologie	- CE1.01 \| En respectant les bonnes pratiques de laboratoire - CE1.02 \| En respectant la réglementation - CE1.03 \| En assurant la traçabilité - CE1.04 \| En adoptant une démarche de validation de résultats - CE1.05 \| En respectant les procédures opératoires dans un contexte de démarche qualité et de développement durable
Experimenter	Expérimenter dans le Génie Biologique	- CE2.01 \| En prenant en compte l'évolution des techniques et des réglementations - CE2.02 \| En prenant en compte les enjeux sociétaux - CE2.03 \| En communiquant de manière appropriée au domaine de l'expérimentation
Mener	Mener des études à l'échelle de l'organisme et de la cellule en biologie de la santé	- CE3.01 \| En respectant les consignes d'hygiène et de sécurité en laboratoire - CE3.02 \| En respectant la réglementation et les lois d'éthique sur l'utilisation du vivant - CE3.03 \| En communiquant sur les travaux réalisés en utilisant un vocabulaire adapté - CE3.04 \| En réalisant une veille bibliographique adaptée
Réaliser	Réaliser des examens de biologie médicale	- CE4.01 \| En respectant les consignes d'hygiène et de sécurité en milieu médical - CE4.02 \| En respectant les délais de réponse et d'obligation de résultats dans le contexte de suivi d'un patient - CE4.03 \| En respectant les règles de la déontologie du milieu médical - CE4.04 \| En suivant les 3 phases d'analyse d'un échantillon biologique (pré-analytique, analytique et post-analytique) - CE4.05 \| En adoptant une démarche qualité - CE4.06 \| En assurant le traitement informatique des résultats
Mettre en œuvre	Mettre en œuvre des techniques d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé	- CE5.01 \| En respectant les règles d'hygiène et de sécurité en laboratoire - CE5.02 \| En utilisant les outils de la bioinformatique - CE5.03 \| En communicant de manière appropriée - CE5.04 \| En réalisant une veille technologique adaptée à l'approche d'ingénierie moléculaire en biologie de la santé

Une ***compétence*** est un « ***savoir-agir complexe***, prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources à l'intérieur d'une famille de situations » (Tardif, 2006). Les ressources désignent ici les savoirs, savoir-faire et savoir-être dont dispose un individu et qui lui permettent de mettre en œuvre la compétence.

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.1 - Présentation de la formation

Pages 8-18

Les niveaux de développement des compétences

Analyser	Experimenter	Mener	Réaliser	Mettre en œuvre
Niveau 1 Réaliser des analyses	Niveau 1 Observer la variation d'un phénomène biologique	Niveau 1 Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	Niveau 1 Mettre en oeuvre les examens les plus courants en laboratoire de biologie médical	
Niveau 2 Réaliser des analyses avancées	Niveau 2 Expérimenter pour comprendre une problématique scientifique	Niveau 2 Explorer les dysfonctionnements cellulaires, mesurer les effets de molécules toxiques et l'efficacité de thérapies	Niveau 2 Mettre en œuvre des techniques permettant le diagnostic de pathologies et le suivi de l'efficacité d'un traitement	Niveau 1 Analyser et manipuler les génomes pour les exploiter
	Niveau 3 Mener une démarche scientifique intégrative	Niveau 3 Évaluer l'efficacité de nouvelles approches thérapeutiques en utilisant des approches alternatives	Niveau 3 Mettre en oeuvre des méthodes avancées de diagnostic et s'intégrer au fonctionnement d'un laboratoire en milieu médical	Niveau 2 Utiliser des méthodes et des outils avancés en ingénierie moléculaire et bioproduction

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.1 - Présentation de la formation

Pages 8-18

Le PPN du BUT-1
(semestre 1 & 2)

Semestre	UE	Compétence		Code	Intitulé	C/TD présentiel	TP présentiel	Coeff.
1	UE 1.1	Réaliser des analyses élémentaires	SAE Coeff. 45	SAE 1.1	Analyses microbiologiques et chimiques simples d'une matrice	14	18	45
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 65	R1.01	Chimie générale & organique	24	12	15
				R1.02	Biochimie structurale	18	6	10
				R1.03	Méthodologie de laboratoire & techniques analytiques	4	12	8
				R1.04	Microbiologie	8	10	8
				R1.08	Mathématiques	15	0	5
				R1.09	Statistiques	4	8	4
				R1.10	Bureautique	0	6	2
				R1.11	Communication	15	5	5
				R1.12	Anglais	10	10	5
				R1.13	PPP	6	4	3
TOTAL						120	91	110
1	UE 1.2	Observer la variation d'un phénomène biologique	SAE Coeff. 45	SAE 1.2	Explorer la place d'une cellule au sein d'un organe et d'un organisme en utilisant des méthodes adaptées	14	18	45
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 65	R1.05	Biologie Cellulaire	16	4	14
				R1.07	Biologie & Physiologie	16	6	14
				R1.07	Physique	10	9	13
				R1.08	Mathématiques			5
				R1.09	Statistiques			4
				R1.10	Bureautique			2
				R1.11	Communication			5
				R1.12	Anglais			5
				R1.13	PPP			3
TOTAL						58	37	110

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.1 - Présentation de la formation

Pages 8-18

Le PPN du BUT-1
(semestre 1 & 2)

Semestre	UE	Compétence		Code	Intitulé	C/TD présentiel	TP présentiel	Coeff.
1	UE 1.3	Mener des études dans un contexte de fonctionnement cellulaire et physiologique normal	SAE Coeff. 16	SAE 1.3	Organiser et mettre en place une procédure d'expérimentation animale das le cadre de la réglementation en vigueur	4	7	16
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			2
				R1.12	Anglais			2
				R1.13	PPP			1
				R1.14 BMB	Physiologie & Expérimentation animale	22	10	15
				R1.15 BMB	Biologie animale	7	4	4
TOTAL						35	21	40
1	UE 1.4	Mettre en ooeuvre les examens les plus courants de laboratoire de biologie médicale	SAE Coeff. 16	SAE 1.4	Mettre en œuvre un examen de biologie médicale de première intention en hématologie et immunologie dans le cadre d'un contrôle et/ou d'une prévention	1	11	16
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 24	R1.11	Communication			2
				R1.12	Anglais			2
				R1.13	PPP			1
				R1.16 BMB	Hématologie	13	8	9
				R1.17 BMB	Immunologie	14	8	10
TOTAL						30	27	40

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.1 - Présentation de la formation

Pages 8-18

Le PPN du BUT-1
(semestre 1 & 2)

Semestre 1
du 1/09/26 au 08/01/27

Semestre	UE	Compétence		Code	Intitulé	C/TD présentiel	TP présentiel	Coeff.
1	UE 1.1	Réaliser des analyses élémentaires	SAE Coeff. 45	SAE 1.1	Analyses microbiologiques et chimiques simples d'une matrice	14	18	45
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 65	R1.01	Chimie générale & organique	24	12	15
				R1.02	Biochimie structurale	18	6	10
				R1.03	Méthodologie de laboratoire & techniques analytiques	4	12	8
				R1.04	Microbiologie	8	10	8
				R1.08	Mathématiques	15	0	5
				R1.09	Statistiques	4	8	4
				R1.10	Bureautique	0	6	2
				R1.11	Communication	15	5	5
				R1.12	Anglais	10	10	5
				R1.13	PPP	6	4	3
TOTAL						120	91	110
1	UE 1.2	Observer la variation d'un phénomène biologique	SAE Coeff. 45	SAE 1.2	Explorer la place d'une cellule au sein d'un organe et d'un organisme en utilisant des méthodes adaptées	14	18	45
				P1	Portfolio	2		0
			RESSOURCES Coeff. 65	R1.05	Biologie Cellulaire	16	4	14
				R1.07	Biologie & Physiologie	16	6	14
				R1.07	Physique	10	9	13
				R1.08	Mathématiques			5
				R1.09	Statistiques			4
				R1.10	Bureautique			2
				R1.11	Communication			5
				R1.12	Anglais			5
				R1.13	PPP			3
TOTAL						58	37	110

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.1 - Présentation de la formation

Pages 8-18

Le PPN du BUT-1
(semestre 1 & 2)

Semestre 2
du 11/01/26 au 21/06/27

2	UE 2.1	Réaliser des analyses élémentaires	SAE Coeff. 40	SAE 2.1	Extraction, purification et dosage spectrophotométrique d'une molécule ou d'une famille de molécules issue d'un liquide biologique	25	14	**36**
				P2	Portfolio	2		**4**
			RESSOURCES Coeff. 60	R2.01	Chimie générale & organique	20	17	**17**
				R2.02	Biochimie structurale & techniques analytiques	10	7	**13**
				R2.03	Microbiologie	10	18	**15**
				R2.08	Statistiques	6	4	**3**
				R2.09	Communication	6	10	**5**
				R2.10	Anglais	10	10	**5**
				R2.11	PPP	5	4	**2**
TOTAL						**94**	**84**	**100**
2	UE 2.2	Observer la variation d'un phénomène biologique	SAE Coeff. 40	SAE 2.2	Mesurer la réponse d'un paramètre physiologique à un stimulus	19	20	**36**
				P2	Portfolio	2		**4**
			RESSOURCES Coeff. 60	R2.04	Biologie Cellulaire	12	3	**10**
				R2.05	Biologie & Physiologie	16	8	**16**
				R2.06	Physique	8	14	**11**
				R2.07	Biochimie métabolique	11	0	**8**
				R2.08	Statistiques			**3**
				R2.09	Communication			**5**
				R2.10	Anglais			**5**
				R2.11	PPP			**2**
TOTAL						**68**	**45**	**100**

Inscriptions aux options pour le B.U.T.

» Il est possible de s'inscrire à **2 options maximum.**

» Options proposées : Sport, Ouverture Internationale et Interculturelle, Espagnol, Italien, Allemand

» L'inscription aux options peut être réalisée **UNIQUEMENT** quand l'étudiant a finalisé son inscription administrative (IA)

» L'inscription aux options doit **OBLIGATOIREMENT** se faire via IP WEB directement par l'étudiant



Inscriptions aux options pour le B.U.T.

» Il est possible de s'inscrire à **2 options maximum.**

» Options proposées : Sport, Ouverture Internationale et Interculturelle, Espagnol, Italien, Allemand



» L'inscription aux options peut être réalisée **UNIQUEMENT** quand l'étudiant a finalisé son inscription administrative (IA)

» L'inscription aux options doit **OBLIGATOIREMENT** se faire via IP WEB directement par l'étudiant

» L'étudiant doit effectuer son **inscription** du **3 au 24 septembre 2026**.
Plus d'information via votre adresse mail institutionnelle

» **Au-delà de ces dates, aucune inscription pédagogique ne sera acceptée et le bonus accordé**

Option bonus = points au-dessus de la moyenne pris en compte
Note 11/20 = 1 pt = 0,03 pts ajouté à toutes les moyennes UE

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

Bonus LV2

Possibilité de faire une LV2 (espagnol, italien, allemand)
=> Voir avec Mme Catherine GOUCHAULT, votre enseignante d'anglais :
catherine.gouchault@umontpellier.fr

ALLEMAND

Enseignante : Christine CARBONNEL
Lundi / Jeudi 12h30-13h30 en salle A124

ESPAGNOL

Enseignante : Betsy MOSQUERA
Mercredi 12h30-13h30 en salle A133

Enseignante : Maria-Luz POSADA
Mercredi 13h00-14h00 en salle A130
Vendredi 12h30-13h30 en salle A130

ITALIEN

Enseignante : Pascale CLIMENT-DELTEIL
Mardi / vendredi 12h30-13h30 en salle A135

Début des cours : LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020
➔ *Inscription directement auprès de l'enseignante lors du 1er cours*

Bonus OOII

Option Ouverture Internationale et Interculturelle

- **Developper ses compétences internationnales et interculturelles**
 - Pour une meilleure connaissance de soi et de sa culture
 - Pour s'adapter à des environnements professionnels multiculturels

- **L'OOI permet de :**
 - Relever les défis d'un monde globalisé
 - Se démarquer sur le marché du travail
 - S'enrichier sur le plan personnel :
 - Pour s'adapter à des environnements professionnels multiculturels

- **L'OOI c'est :**
 - 1h obligatoire par semaine
 - Mardi ou jeudi de 12h30 à 13h30 à ILE (bat A)

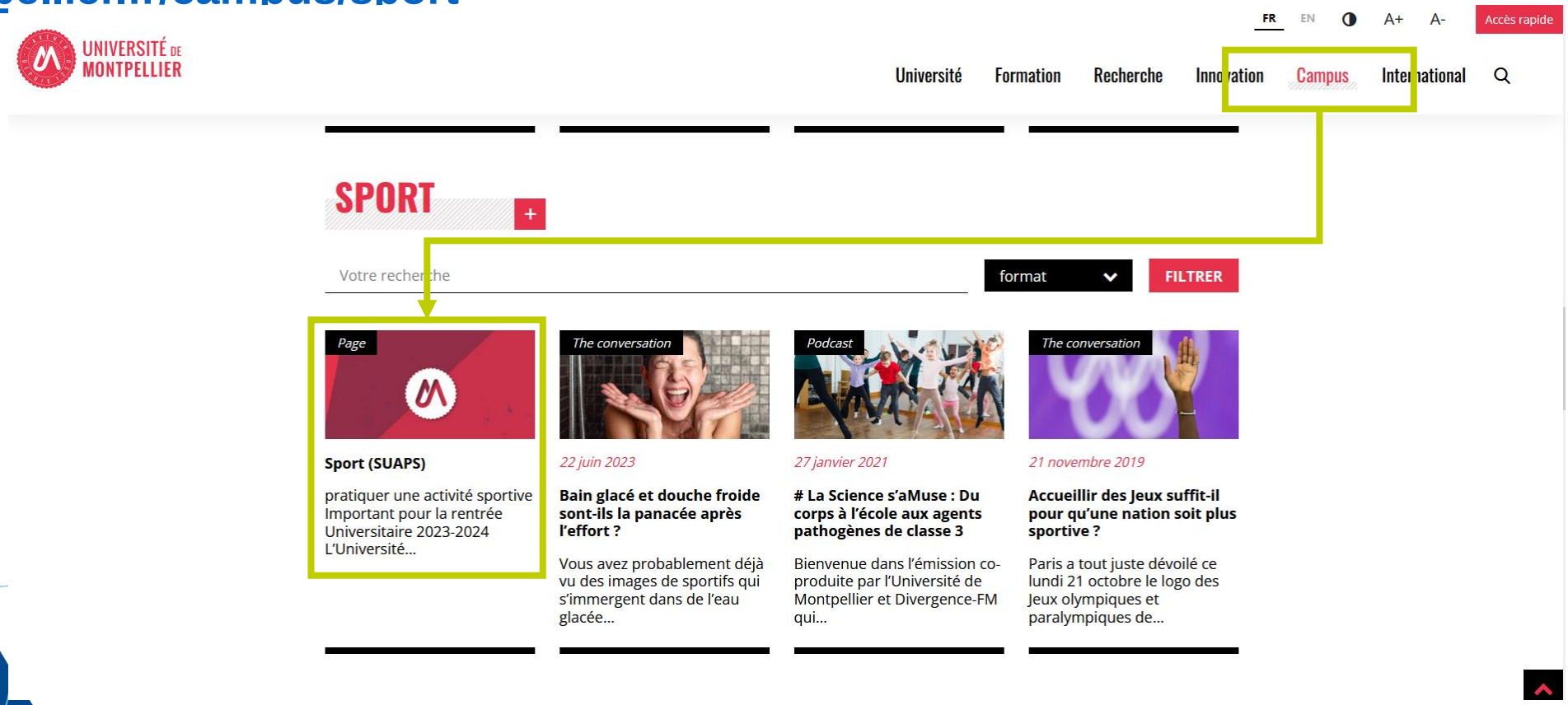
- **Procédure d'inscription :**
 - Réunions d'information à ILE les 04-05-08-09-11-12 septembre à 12h30
 - Présinscription auprès du référent ILE ou de Marielle BIARD à ILE
 - Inscription définitive sur l'ENT (vignette IPWeb) avant le 15 septembre
 - Nombre limité à 30 étudiants par atelier

Voir avec Mme Catherine GOUCHAULT : Catherine.gouchault@umontpellier.fr

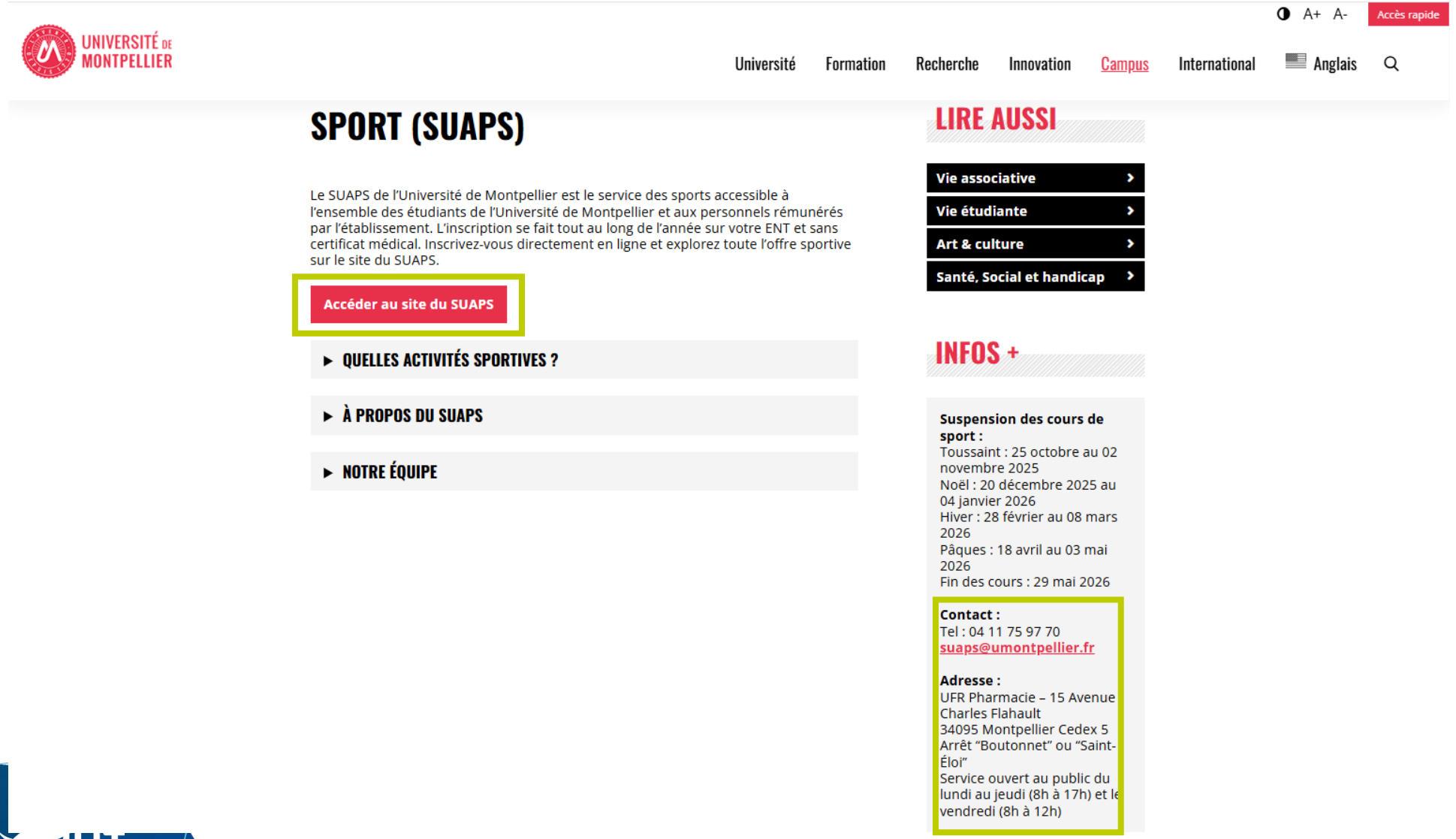
Bonus SPORT

Le SPORT à l'UM :

https://www.umontpellier.fr/campus/sport



PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

A+ A- Accès rapide

Université Formation Recherche Innovation Campus International Anglais

SPORT (SUAPS)

Le SUAPS de l'Université de Montpellier est le service des sports accessible à l'ensemble des étudiants de l'Université de Montpellier et aux personnels rémunérés par l'établissement. L'inscription se fait tout au long de l'année sur votre ENT et sans certificat médical. Inscrivez-vous directement en ligne et explorez toute l'offre sportive sur le site du SUAPS.

Accéder au site du SUAPS

▸ QUELLES ACTIVITÉS SPORTIVES ?

▸ À PROPOS DU SUAPS

▸ NOTRE ÉQUIPE

LIRE AUSSI

- Vie associative
- Vie étudiante
- Art & culture
- Santé, Social et handicap

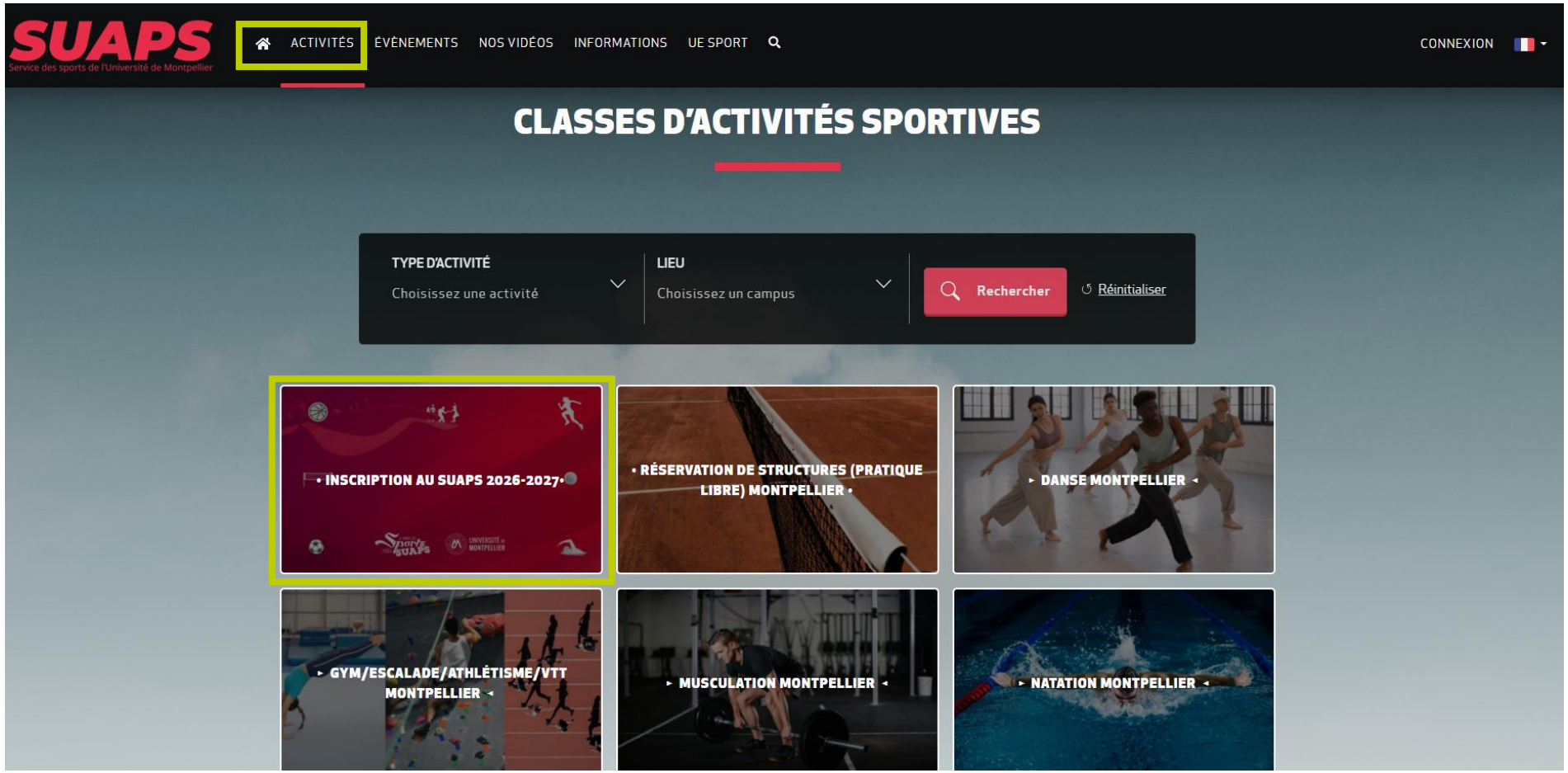
INFOS +

Suspension des cours de sport :
Toussaint : 25 octobre au 02 novembre 2025
Noël : 20 décembre 2025 au 04 janvier 2026
Hiver : 28 février au 08 mars 2026
Pâques : 18 avril au 03 mai 2026
Fin des cours : 29 mai 2026

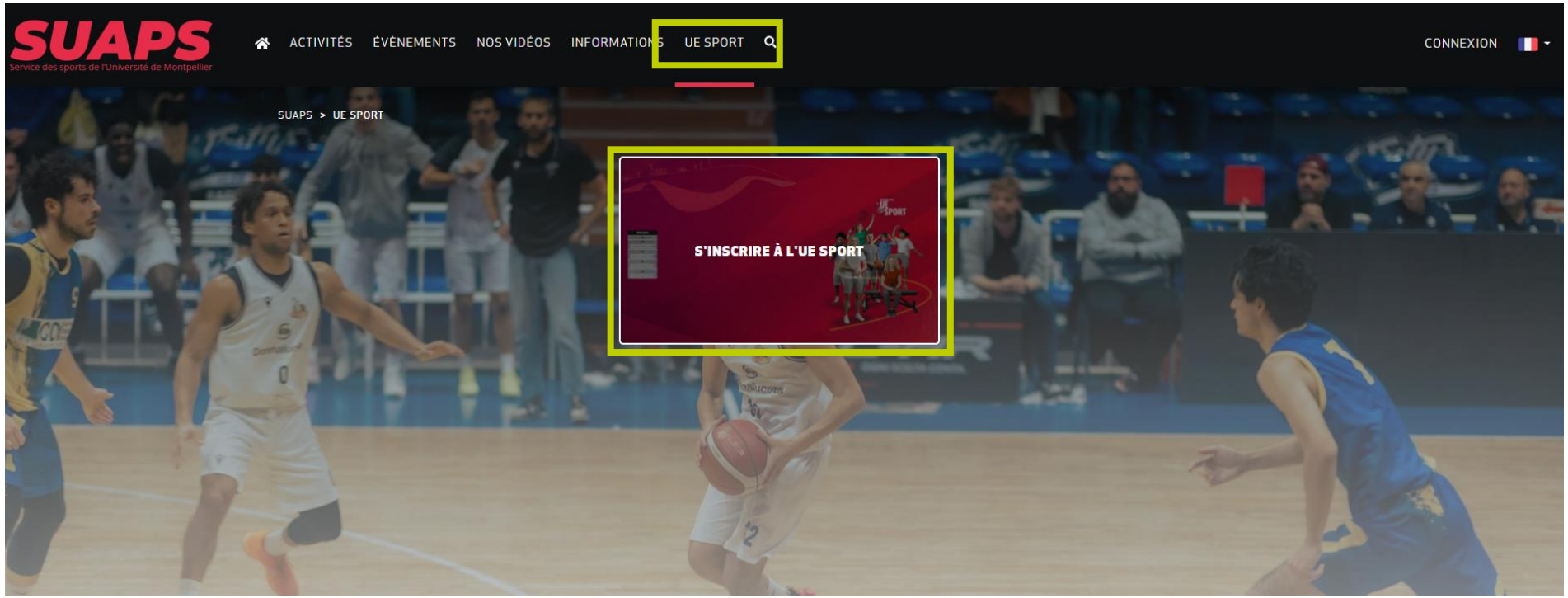
Contact :
Tel : 04 11 75 97 70
suaps@umontpellier.fr

Adresse :
UFR Pharmacie – 15 Avenue Charles Flahault
34095 Montpellier Cedex 5
Arrêt "Boutonnet" ou "Saint-Éloi"
Service ouvert au public du lundi au jeudi (8h à 17h) et le vendredi (8h à 12h)

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE



PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE



Bonus sport ajouté à la moyenne de chaque UE
(selon l'assiduité et les résultats sportifs)

Vous souhaitez intégrer une activité sportive à votre parcours ?

L'UE Sport est disponible dans votre parcours à l'ENSCM, dans les IUT Montpellier/Nîmes/Sète/Béziers, et dans les UFR et Institut (Montpellier Management, Économie, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sciences, Droit et Science politique)

L'UE Sport vous permet de faire reconnaître votre pratique sportive dans le cadre de vos études, tout en bénéficiant d'un encadrement adapté et de créneaux dédiés.
Les créneaux éligibles sont identifiables grâce à une icône jaune en forme d'étoile ⭐, indiquant « Éligible à l'UE sport », comme présenté sur l'image de fond de cette rubrique.

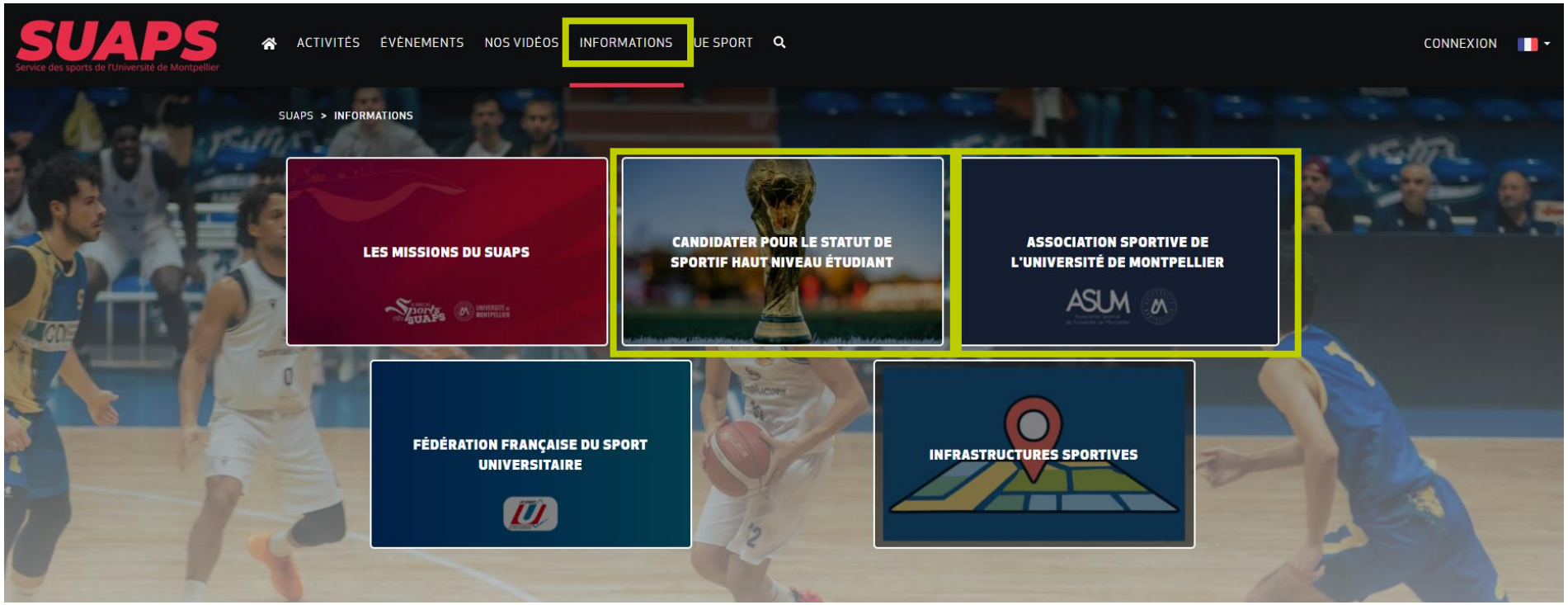
Comment s'inscrire ?
Renseignez-vous auprès de votre scolarité sur les modalités d'inscription et de contrôle des connaissances en vigueur au sein de votre formation

Liste des sports éligibles à l'UE Sport
Télécharger (pdf) la liste des sports éligibles à l'UE Sport

Télécharger (excel) la liste des sports éligibles à l'UE Sport

Organisation de la formation
Volume horaire de 15h à 20h/semestre
Participation obligatoire à 1 cours hebdo d'1h30/2h pendant 10 semaines minimum au cours du même semestre
Évaluation en Contrôle Continu Intégral
UE ouverte aux pratiquants de tous niveaux (du débutant au sportif de haut niveau)

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE



ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

L'Association Sportive Université Montpellier dite « ASUM » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a été fondée en 2015, et a pour objet de développer, de favoriser et d'organiser la pratique sportive de compétition, de développer l'information de ses membres et l'animation d'activités physiques et sportives.

Elle représente l'Université de Montpellier dans les épreuves sportives universitaires notamment organisées par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). Elle a vocation à coordonner les activités sportives de compétition et à fédérer les Associations Sportives des diverses composantes de l'Université de Montpellier.

L'ASUM et le SUAPS de l'UM travaillent en étroite collaboration pour développer et encadrer la pratique sportive des étudiants. Tandis que l'ASUM se concentre sur la représentation de l'université en compétitions universitaires et la coordination des activités sportives de compétition, le SUAPS assure la mise à disposition des infrastructures, l'organisation des cours, l'accompagnement logistique, pédagogique et sportif, la validation des licences FFSU et la gestion des prêts de minibus. Ensemble, ils offrent aux étudiants un large éventail de cours, d'événements et de tournois, et soutiennent ceux qui souhaitent concilier études et performances sportives.

Prendre votre licence en cliquant ici
Retrouvez le compte Instagram de l'ASUM en cliquant ici

Aménagements EDT possibles si informé à l'avance et sur justificatif
MAIS
pas de bonus sur les notes

CANDIDATER POUR LE STATUT DE SPORTIF HAUT NIVEAU ÉTUDIANT

Vous souhaitez faire une demande de statut sportif haut niveau ?

L'université de Montpellier souhaite accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.

Conditions pour demander le statut de sportif de haut niveau :

- soit être inscrit sur les listes ministérielles ;
- soit être en structure d'entraînement reconnues PPF, ou en centre de formation d'un club professionnel, ou en contrat de travail avec un club professionnel ;
- soit être juge et/ou arbitre ou entraîneur sportif de haut niveau ;
- soit répondre aux critères de cette liste.

Le statut de sportif de haut niveau donne accès à des aménagements des études et/ou d'examens. Ces modalités d'aménagements sont de la responsabilité de chaque composante.

- Télécharger le statut de l'étudiant sportif de haut niveau

Lors de leur inscription à l'Université de Montpellier, les sportifs désirant obtenir le statut d'étudiant(e) sportif (sportive) de haut niveau doivent en faire la demande en ligne sur le site de l'Université de Montpellier.

- **Faites votre demande en ligne**

Les dossiers complets seront examinés par la commission du sport de haut niveau de l'Université qui attribuera le statut d'étudiant(e) sportif (sportive) de haut niveau. Attention les dossiers incomplets seront rejetés.

Les demandes de statut SHN sont closes pour 2025/2026.

Les commissions SHN pour l'année 2026/2027 se dérouleront mi-septembre, mi-octobre et début décembre. Ces commissions étant distinctes, les candidats ne déposeront leur dossier qu'une seule fois, pour la session de leur choix.

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

Aménagements EDT possibles
Bonus sport ajouté à la moyenne de chaque UE

Vous souhaitez faire une demande de statut sportif haut niveau ?

L'université de Montpellier souhaite accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.

Conditions pour demander le statut de sportif de haut niveau :

- soit être inscrit sur les listes ministérielles ;
- soit être en structure d'entraînement reconnues PPF, ou en centre de formation d'un club professionnel, ou en contrat de travail avec un club professionnel ;
- soit être juge et/ou arbitre ou entraîneur sportif de haut niveau ;
- soit répondre aux critères de cette liste.

Le statut de sportif de haut niveau donne accès à des aménagements des études et/ou d'examens. Ces modalités d'aménagements sont de la responsabilité de chaque composante.

- Télécharger le statut de l'étudiant sportif de haut niveau

Lors de leur inscription à l'Université de Montpellier, les sportifs désirant obtenir le statut d'étudiant(e) sportif (sportive) de haut niveau doivent en faire la demande en ligne sur le site de l'Université de Montpellier.

- **Faites votre demande en ligne**

Les dossiers complets seront examinés par la commission du sport de haut niveau de l'Université qui attribuera le statut d'étudiant(e) sportif (sportive) de haut niveau. Attention les dossiers incomplets seront rejetés.

Les demandes de statut SHN sont closes pour 2025/2026.

Les commissions SHN pour l'année 2026/2027 se dérouleront mi-septembre, mi-octobre et début décembre. Ces commissions étant distinctes, les candidats ne déposeront leur dossier qu'une seule fois, pour la session de leur choix.

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

Vous souhaitez faire une demande de statut sportif haut niveau ?

L'université de Montpellier souhaite accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.

Conditions pour demander le statut de sportif de haut niveau :

- soit être inscrit sur les listes ministérielles ;
- soit être en structure d'entraînement reconnues PPF, ou en centre de formation d'un club professionnel, ou en contrat de travail avec un club professionnel ;
- soit être juge et/ou arbitre ou entraîneur sportif de haut niveau ;
- soit répondre aux critères de cette liste.

Le statut de sportif de haut niveau donne accès à des aménagements des études et/ou d'examens. Ces modalités d'aménagements sont de la responsabilité de chaque composante.

- Télécharger le statut de l'étudiant sportif de haut niveau

Lors de leur inscription à l'Université de Montpellier, les sportifs désirant obtenir le statut d'étudiant(e) sportif (sportive) de haut niveau doivent en faire la demande en ligne sur le site de l'Université de Montpellier.

- **Faites votre demande en ligne**

Les dossiers complets seront examinés par la commission du sport de haut niveau de l'Université qui attribuera le statut d'étudiant(e) sportif (sportive) de haut niveau. Attention les dossiers incomplets seront rejetés.

Les demandes de statut SHN sont closes pour 2025/2026.

Les commissions SHN pour l'année 2026/2027 se dérouleront mi-septembre, mi-octobre et début décembre. Ces commissions étant distinctes, les candidats ne déposeront leur dossier qu'une seule fois, pour la session de leur choix.

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

Demande de Statut Haut Niveau

COMMISSION DU (date à définir) SEPTEMBRE 2026

Demande de Statut de Sportif de Haut Niveau

La date limite d'accès à ce questionnaire est le :

Vendredi 11 septembre 2026

La date limite de dépôt du dossier et des pièces justificatives sur la plateforme en ligne :

Vendredi 11 septembre 2026

Contact suaps-shn@umontpellier.fr

La commission se réunira pour délibérer **(date à définir)** septembre 2026

A la suite de cette commission une notification vous sera adressée

Attention les dossiers incomplets ou illisibles ne seront pas traités

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

Demande de Statut Haut Niveau

Pour constituer votre demande vous devez fournir des documents.
Les documents à fournir vous seront indiqués selon votre choix ci-dessous

Vous êtes (selon votre réponse les pièces à fournir apparaitront en rouge)

- Inscrit sur liste ministérielle
- En structure d'entraînement reconnues PPF ou en centre de formation d'un club professionnel ou en contrat de travail avec un club professionnel
- Juge et ou arbitre ou entraîneurs sportifs de haut niveau
- Détenteur d'une attestation de performance ✓

!!!MERCI de suivre ce lien pour

consulter le tableau des critères demandés pour obtenir le Statut Haut Niveau

Pièce(s) justificative(s) à fournir :

Une attestation de performance dûment complétée et signée par le président de la ligue, du comité ou du club concerné ;

Suivre ce lien pour télécharger l'attestation pour un sport collectif

Suivre ce lien pour télécharger l'attestation pour un sport individuel

Pour les sports individuels : tout document officiel permettant d'apprécier votre niveau sportif (classement, résultats en compétition, performances chronométriques, etc.) ;

Pour les sports collectifs : des feuilles de match de la saison N-1 mentionnant notamment votre temps de jeu effectif, afin de vérifier que vous évoluez au niveau requis ;

Une attestation du ou des clubs précisant vos contraintes d'entraînement, si ces informations ne figurent pas déjà dans l'attestation type ;

Le calendrier prévisionnel des compétitions auxquelles vous participerez au cours de la saison.

RENOUVELLEMENT
Vous aviez le statut SHN à l'Université de Montpellier en 2025/2026 (les réorientations ne sont pas concernées)

○ OUI ○ NON

J'ai rassemblé les pièces à fournir en format numérique lisible (jpeg, pdf ou png)

○ OUI ○ NON

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.2 – PROPEDA

Objectif : favoriser la réussite des étudiants

Présence obligatoire.

Les créneaux sont proposés par groupes de TD de chaque parcours

- 1er semestre essentiellement
- Entre 12h-14h et/ou 17h-19h
- Créneau d'1h ou 1h30

- Méthodologie, organisation (TOUS)
- Transcription d'un mode opératoire (TOUS)
- Maths (STL, possible pour les bacs généraux)
- Chimie (STL, possible pour les bacs généraux)
- Physique (STL, possible pour les bacs généraux)

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.3 – Tutorat d'accompagnement

- **Le tutorat n'a pas pour objectif d'aider les étudiants en difficulté sur une discipline donnée ou de fournir des cours particuliers/cours de soutien. L'idée est d'accompagner les étudiants de 1ère année à s'organiser, à améliorer leurs méthodes de travail, grâce au retour d'expérience et aux conseils d'étudiants tuteurs de 2ème année.**

- **4 TD de 1h (obligatoire)**

- **Encadrés par 3 tuteurs (étudiants 2ème année)**

Groupe 1 BMB : Morganne LAROCHE, Romane LOTZER, Milène VOLTA

Groupe 2 BMB : Lou MAYEN PREEL, Axel PADILLA, Mathieu RETAILLEAU

Groupe DN : Cléo CORONES, Alaïs BE?DRIS FLEURY, Maxance DE SAULCES LARIVIERE

Groupe SAB : Inès MADI, Héloïse ROBICHON, Timéa RAOUL MONIER

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

RÈGLES DE VALIDATION DES UE ET DES COMPÉTENCES

- **Une UE est acquise et donc validée dès lors que la moyenne de l'UE (ressources + SAE) est égale ou supérieure à 10/20.**
- **Au sein des regroupements cohérents d'UE** (deux UE consécutives au sein d'un même niveau et d'une même compétence forment un regroupement cohérent d'UE**), les UE se compensent entre elles, pour valider un niveau.**
- **Lorsqu'un niveau n+1 est acquis, il valide le niveau n, même s'il n'était pas acquis.**

UE 1.X	UE 2.X
12/20	14/20

Chacune des UE de la compétence X est acquise, le niveau 1 de la compétence X est validé.

UE 3.X	UE 4. X
8,2/20	11/20

L'UE 3.X n'est pas acquise, et elle n'est pas compensée par l'UE 4.X qui est elle, acquise. Le niveau 2 de la compétence X n'est pas validé.

UE 5. X	UE 6. X
9,0/20	15/20

L'UE 5.X n'est pas acquise, mais elle est compensée par l'UE 6.X ce qui valide le niveau 3 de la compétence X. Le niveau 2 de la compétence X est désormais validé.
La compétence X est validée.

4.4 - Règles de progression et de validation du BUT

RÈGLES DE PROGRESSION

- **La progression dans le BUT est de droit d'un semestre impair vers un semestre pair (au sein d'une même année).**

- **Elle est conditionnelle d'un semestre pair vers un semestre impair (entre deux niveaux différents) :**
 - **Avoir obtenu la moyenne à plus de la moitié des regroupements d'UE :**
 pour le BUT1 GB = 3 UE sur 4 ; pour le BUT2 GB = 3 UE sur 5 ; pour le BUT3 GB = 100 %
 - **Avoir au moins 8/20 à chacun des regroupements d'UE**
 - **L'autorisation de poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2**

4.4 - Règles de progression et de validation du BUT

RÈGLES D'OBTENTION DU BUT

Le BUT est acquis par la validation de chacune des compétences

- **L'assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire**
- **L'acquisition des UE se fait au moyen d'un contrôle continu et régulier**
- **Les compétences ne se compensent pas entre elles**

L'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements.

On ne calcule pas de moyenne au semestre, ni à l'année (plus de mentions au BUT, ni de classement possible)

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.4 - Règles de progression et de validation du BUT

EXEMPLES

L'autorisation de poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2.

FIN DU BUT 1

- **La moyenne est obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE**
- **Aucun regroupement d'UE n'est inférieur à 8/20**

 ⟹ **Passage en BUT 2**

- **Niveau 1 de la compétence 3 n'est pas acquis**

UE 1.1 12/20	UE 2.1 13/20	12,5
UE 1.2 14/20	UE 2.2 13/20	13,5
UE 1.3 8,4/20	UE 2.3 9,4/20	8,9
UE 1.4 10/20	UE 1.4 10/20	10

UE 3.1 8/20	UE 4.1 9/20	8,5
UE 3.2 13/20	UE 4.2 14/20	13,5
UE 3.3 8/20	UE 4.3 10/20	9
UE 4.4 10/20	UE 4.4 10/20	10
UE 4.5 12/20	UE 4.5 10/20	11

FIN DU BUT 2

- **La moyenne est obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE**
- **Aucun regroupement d'UE n'est inférieur à 8/20**
- **Mais toutes les UE des semestres 1 et 2 ne sont pas validées (le niveau 1 de la compétence 3 n'est toujours pas acquis).**

 ⟹ **REDOUBLEMENT, REORIENTATION !!!**

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.4 - Règles de progression et de validation du BUT

EXEMPLES

FIN DU BUT 1

- **La moyenne est obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE**
- **Aucun regroupement d'UE n'est inférieur à 8/20**

 ⟹ **Passage en BUT 2**

- **Niveau 1 de la compétence 3 n'est pas acquis**

UE 1.1 12/20	UE 2.1 13/20	12,5
UE 1.2 14/20	UE 2.2 13/20	13,5
UE 1.3 8,4/20	UE 2.3 9,4/20	8,9
UE 1.4 10/20	UE 1.4 10/20	10

UE 3.1 8/20	UE 4.1 10/20	9
UE 3.2 13/20	UE 4.2 14/20	13,5
UE 3.3 10/20	UE 4.3 11/20	10,5
UE 4.4 8/20	UE 4.4 10/20	9
UE 4.5 8/20	UE 4.5 10/20	9

FIN DU BUT 2

- **La moyenne n'est pas obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE**

 ⟹ **REDOUBLEMENT, REORIENTATION !!!**

- **Le niveau 1 de la compétence 3 est acquis**
- **Le niveau 2 des compétences 1, 4 et 5 n'est pas acquis.**

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.4 - Règles de progression et de validation du BUT

EXEMPLES

UE 3.1 8/20	UE 4.1 13/20	10,5
UE 3.2 13/20	UE 4.2 14/20	13,5
UE 3.3 11/20	UE 4.3 10/20	10,5
UE 4.4 9,5/20	UE 4.4 10/20	9,8
UE 4.5 8/20	UE 4.5 9/20	8,5

FIN DU BUT 1

- La moyenne est obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE
- Aucun regroupement d'UE n'est inférieur à 8/20

⟹ Passage en BUT 2

- Niveau 1 de la compétence 3 n'est pas acquis

UE 1.1 12/20	UE 2.1 13/20	12,5
UE 1.2 14/20	UE 2.2 13/20	13,5
UE 1.3 8,4/20	UE 2.3 9,4/20	8,9
UE 1.4 10/20	UE 1.4 10/20	10

FIN DU BUT 2

- La moyenne est obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE
- Aucun regroupement d'UE n'est inférieur à 8/20
- Le niveau 1 (semestre 1 et 2) de la compétence 3 est désormais acquis par l'acquisition du niveau 2 de cette même compétence – toutes les UE des semestres 1 et 2 sont ainsi acquises

⟹ Passage en BUT 3

- Les niveaux 2 des compétences 4 et 5 ne sont pas acquis

UE 5.2 7/20	UE 6.2 15/20	11
UE 5.3 11/20	UE 6.3 12/20	11,5
UE 5.4 8/20	UE 6.4 12/20	10
UE 5.5 6/20	UE 6.5 14/20	10

FIN DU BUT 3

- La moyenne est obtenue sur tous les regroupements d'UE
- Les niveaux 2 des compétences 4 et 5 sont acquis désormais par l'acquisition des niveaux 3 de ces 2 compétences

Le BUT EST OBTENU

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.4 - Règles de progression et de validation du BUT

EXEMPLES

FIN DU BUT 1

- **La moyenne est obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE**
- **Aucun regroupement d'UE n'est inférieur à 8/20**

 ⟹ **Passage en BUT 2**

- **Niveau 1 de la compétence 3 n'est pas acquis**

UE 1.1 12/20	UE 2.1 13/20	12,5
UE 1.2 14/20	UE 2.2 13/20	13,5
UE 1.3 8,4/20	UE 2.3 9,4/20	8,9
UE 1.4 10/20	UE 1.4 10/20	10

UE 3.1 8/20	UE 4.1 10/20	9
UE 3.2 13/20	UE 4.2 14/20	13,5
UE 3.3 10/20	UE 4.3 11/20	10,5
UE 4.4 10/20	UE 4.4 10/20	10
UE 4.5 10/20	UE 4.5 10/20	10

FIN DU BUT 2

- **La moyenne est obtenue sur plus de la moitié des regroupements d'UE**
- **Le niveau 1 de la compétence 3 devient acquis pour le BUT1**
- **Le niveau 2 des compétences 2, 4 et 5 est acquis.**

Mais la compétence 1 qui s'arrête au semestre 4 n'est pas acquise, l'étudiant ne peut donc pas en l'état obtenir le BUT.

⟹ **Passage possible en BUT3 mais le BUT ne pourra être validé car toutes les compétences ne pourront pas être acquises (aucun diplôme délivré)**

⟹ **Validation par le jury de la compétence 1**
ou REDOUBLEMENT ou REORIENTATION

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.5 - Règles d'obtention du BUT

Extrait des Règles d'Obtention du Diplôme [ROD BUT et Lpro]

Pages 20-24

Organisation des études, assiduité, délivrance du diplôme…

⇢ [Cf. lien site IUT] **ICI**

- **L'assiduité à toutes les activités organisées par le département est obligatoire et vérifiée par les enseignants.**

- **En cas d'absence à un enseignement ou à un examen, quel qu'en soit le motif, un justificatif (scan de l'original) doit être envoyé par mail au secrétariat de son département ainsi qu'au responsable d'études et aux enseignants concernés dans un délai de 48 heures qui suivent le début de l'absence. L'original devrait ensuite être déposé au secrétariat dans ce délai de 48h.**

- **La justification des absences nécessite la production d'un document original. Ainsi,**
 - **un certificat médical est indiqué pour justifier d'une maladie. Dans le cas de l'apprentissage ou de la formation continue, un arrêt de travail doit aussi être fourni à l'entreprise, au secrétariat du département, et au CFA ;**
 - **la lettre de convocation est indiquée pour justifier la journée d'appel de préparation à la défense, le passage du permis de conduire, ou un rendez-vous imposé (dans une administration publique par exemple) ; il convient d'anticiper une absence prévue en transmettant dès réception la convocation.**

- **Un certificat médical, ou un arrêt de travail, qui justifie une maladie a posteriori n'est pas accepté.**

- **Les certificats de passage au SMCPPS ne seront pas acceptés comme justificatifs d'absence.**

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.5 - Règles d'obtention du BUT

Extrait des Règles d'Obtention du Diplôme [ROD BUT et Lpro]

Pages 20-24

Organisation des études, assiduité, délivrance du diplôme…

⇢ [Cf. lien site IUT] **ICI**

➢ **De plus, toute personne menstruée peut justifier une absence pour cause de troubles menstruels auprès du secrétariat de son département, en rédigeant une attestation sur l'honneur (formulaire type sur le site de l'IUT- Scolarité). Le nombre de jours de dispense d'assiduité, hors évaluation programmée et hors toute période effectuée en milieu professionnel est fixé à 10 jours au titre de l'année universitaire en cours, dans la limite de 2 jours par mois. Une éventuelle prolongation des jours d'absence pourra être accordée sur avis du SCMPPS.**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR A REMPLIR

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.5 - Règles d'obtention du BUT

Pages 20-24

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Année Universitaire 2026-2027

Attestation sur l'honneur d'absence pour un congé menstruel

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'article L612-1-1 du code de l'éducation ;
Vu le règlement des enseignements, des études et des examens en premier et deuxième cycle de l'Université de Montpellier ;
Vu le dispositif « congé menstruel » approuvé en CFVU du 17 juin 2025.

Attestation à renvoyer par mail à la scolarité de l'UFR (Faculté), École ou Institut d'inscription

Toute personne menstruée inscrite à **l'UM**, dans un diplôme national, peut demander une dispense d'assiduité pour cause de troubles menstruels. Le nombre de jours de dispense aux enseignements en présentiel (CM, TD, TP, ...) hors évaluation programmée, est fixé à **10 jours** au titre de l'année universitaire en cours, dans la limite de **deux jours par mois** (hors toute période effectuée en milieu professionnel). Une éventuelle prolongation des jours d'absence pourra être accordée sur avis du **SCMPPS**. Nous vous conseillons de vous rapprocher du SCMPPS qui peut vous accompagner gratuitement dans la prise en charge des troubles.

L'étudiant.e

UFR (Faculté), École ou Institut :

Numéro d'étudiant.e : **Téléphone** :

Année d'étude (*L1, L2, etc*) : **Intitulé de la formation** :

Je soussigné. e, **atteste sur l'honneur** être sujet.te à des troubles menstruels m'empêchant de suivre mes **enseignements** du / / au / /, conformément aux dispositions prévues par l'établissement.

Je justifie par ce formulaire de mon absence aux **enseignements** en présentiel prévus à ces dates en raison d'une altération temporaire de mon état de santé. Je suis informé.e que ce justificatif est valable uniquement pour la durée indiquée, dans la limite de deux jours par mois et qu'une **éventuelle prolongation** des jours d'absences nécessite l'avis du **SCMPPS**.

J'ai pris connaissance que le service de médecine préventive (SCMPPS) peut me proposer dans tous les cas un accompagnement.

Je m'engage à respecter les conditions définies par l'Université de Montpellier pour ce type d'absence.

Fait à , **le** / /

L'intéressé.e
(Signature obligatoire)

L'accès aux données à caractère personnel et leur traitement par les gestionnaires est destinée exclusivement à un usage administratif. Afin de préserver la confidentialité des informations, les modalités d'utilisation doivent être sécurisées.

1/1

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.5 - Règles d'obtention du BUT

Extrait des Règles d'Obtention du Diplôme [ROD BUT et Lpro]

Pages 20-24

Organisation des études, assiduité, délivrance du diplôme…

⇢ [Cf. lien site IUT] **ICI**

- **De plus, toute personne menstruée peut justifier une absence pour cause de troubles menstruels auprès du secrétariat de son département, en rédigeant une attestation sur l'honneur (formulaire type sur le site de l'IUT- Scolarité). Le nombre de jours de dispense d'assiduité, hors évaluation programmée et hors toute période effectuée en milieu professionnel est fixé à 10 jours au titre de l'année universitaire en cours, dans la limite de 2 jours par mois. Une éventuelle prolongation des jours d'absence pourra être accordée sur avis du SCMPPS.**
- **Toute absence injustifiée (justification non parvenue, ou justification non parvenue dans les temps, ou justification non acceptée) est pénalisée par le retrait de 0,1 point sur chacune des UE constitutives du seme**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR A REMPLIR

-0,1pt/demi-journées d'absences non justifiées

- **Dans le cas où ces absences seraient non justifiées, l'étudiant est considéré comme défaillant : ses moyennes ne sont pas calculées et il ne peut prétendre à la validation des UE du semestre concerné.**
- **L'usage de faux certificats médicaux est condamné par le tribunal administratif à une exclusion du système universitaire pour au minimum 1 an et jusqu'à 5 ans !**

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.5 - Règles d'obtention du BUT

Extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences [MCCC]

⇢ [Cf. lien site IUT] **ICI**

Pages 20-24

- **Contrôle continu (cours, TD et TP) toute l'année (pas de session d'examen en fin de semestre)**
- **Rattrapage UNIQUEMENT pour les absences justifiées. Une session de rattrapage est prévue en fin de semestre, mais ceux-ci peuvent avoir lieu au fil de l'eau.**
- **En cas d'absence justifiée qui empêche un étudiant de satisfaire au contrôle continu intégral, en DS ou en TP, l'étudiant DOIT se manifester dans les 48 heures après le début de son absence auprès du secrétariat du département et des enseignants concernés pour l'organisation d'une évaluation de rattrapage.**
- **En cas de rattrapage, l'étudiant sera informé 48 heures avant la date de cette évaluation de rattrapage.**
- **Aucune évaluation de substitution ne sera proposée à la suite d'une absence, même justifiée, à l'épreuve de substitution initiale, et la note de 0/20 sera attribuée à cette évaluation.**
- **En cas d'absence non justifiée à une évaluation, la note de 0/20 est attribuée à l'évaluation.**
- **Les travaux écrits « maison » (CR, posters, rapports…) doivent être rendus aux dates indiquées par les enseignants**

 => en cas de retard, il y aura le retrait d'1 point par jour de retard.
- **Fraude = conseil de discipline => risque d'exclusion de tout le système universitaire français pendant 5 ans.**

Liste des contrôles envoyée par mail par M. Da Costa et disponible sur Moodle

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
163, rue Auguste Broussonnet – 34090 Montpellier
dagi-contentieux-disciplinaires@umontpellier.fr

Décision notifiée le 26/02/2020

DÉCISION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

- Le rapport de la commission d'instruction,
- **Monsieur X** absent,

APRÈS EN AVOIR DELIBERE

- Considérant que Monsieur X a été surpris, lors de l'épreuve de « Microbiologie » du 18 novembre 2019, en possession de son téléphone portable avec lequel il tentait de se connecter à la plateforme moodle du cours,
- Considérant que Monsieur X reconnait les faits qui lui sont reprochés, présente ses excuses et précise que n'étant pas connecté il n'a pas consulté les pages de cours,
- Considérant que la matérialité de la fraude est établie par la demande de déverrouillage de téléphone portable par le surveillant et par apparition du site internet (ENT de l'Université en rapport avec l'épreuve), et que le comportement de Monsieur X constitue une rupture d'égalité entre les étudiants,

Motif de la saisine : **Fraude lors de l'épreuve de « Microbiologie » du 18 novembre 2019 par possession de notes personnelles sur son téléphone portable.**

Motif de la saisine : **Fraude lors de l'épreuve de « Microbiologie » du 18 novembre 2019 par possession de notes personnelles sur son téléphone portable.**

VU le code de l'Éducation et notamment l'article R. 712-11 alinéa 1,

VU la lettre de saisine du Président de l'université en date du 20 janvier 2020,

VU l'ensemble des pièces du dossier et le rapport d'instruction ayant été tenus à disposition des parties, de leur conseil et des membres de la formation de jugement dix jours francs avant le jour fixé de la délibération,

membres présents **de prononcer à l'encontre de Monsieur X**

Exclusion de l'Université de Montpellier pour une durée d'un an avec sursis

Cette sanction entraîne l'annulation de l'épreuve. Le candidat est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie et n'a pu acquérir aucun point au titre de cette épreuve conformément à l'article R811-11 du Code de l'Éducation.

Le présent jugement, conformément à l'article R. 712-41 du code de l'Éducation, sera affiché dans les UFR, Écoles et Instituts de l'Université sans mention du nom de l'intéressé.

La présente décision sera notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception en

Exclusion de l'Université de Montpellier pour une durée d'un an avec sursis

Composition :
Madame Joulia LARIONOVA, Professeur, Présidente,
Monsieur Nicolas GIRAUDEAU, MCU-PH,
Madame Caroline VIGREUX, MCF,
Monsieur Florian PICHON, Étudiant,
Monsieur Guilhem FOUILHE, Étudiant,
Monsieur Teddy BAYLET, Étudiant,
Madame Clara GUARI, Secrétaire de séance,

PAGE 1/2

APRÈS AVOIR ENTENDU

Clara GUARI **Joulia LARIONOVA**

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dispose d'une application informatique ayant pour objet le recensement des sanctions disciplinaires et collectant des données à caractère personnel.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des présidents ou directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, des recteurs d'académie et des directeurs du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des agents de leurs services qui ont besoin d'en connaître dans l'exercice de leur fonctions.

En application des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – DGESIP – Département de la réglementation – 1, rue Descartes – 75231 PARIS Cedex 05 ».

PAGE 2/2

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.5 - Règles d'obtention du BUT

Extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences [MCCC]

⇢ [Cf. lien site IUT] **ICI**

Pages 20-24

- **Calculatrices programmables interdites lors des contrôles (sauf consigne particulière d'un enseignant, par exemple en maths)**
 => calculatrices « collège » autorisées

- **LES TÉLÉPHONES PORTABLES et LES MONTRES CONNECTÉES SONT INTERDITS LORS DES CONTRÔLES.**

- **Eteindre les portables lors des enseignements**

- **Interdiction de fumer/vapoter à l'intérieur des bâtiments de l'IUT**

4.6 - Espace Numérique de Travail (ENT)

⇢ [Cf. Accès direct ENT] **ICI**

Diapos envoyées par mail

- **ENT de l'Université**
 - **Emploi du temps**
 - **Point d'entrée vers votre messagerie (Email institutionnel)**
 - **Accès aux notes des examens**
 - **Ressources numériques : cours, documentation, communication,**
 - **Espace perso,**
 - **Vie étudiante,**
 - **Etc.**

- **Votre adresse Email :**

 prenom.nom@etu.umontpellier.fr

Toutes les communications électroniques de la Présidence, du Directeur de l'IUT, du chef de département, du secrétariat, des directeurs des études, de vos enseignants passent par cette SEULE adresse !

=> A rediriger vers votre adresse personnelle !!!!

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.6 - Espace Numérique de Travail (ENT)



PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.7 - Calendrier - Emploi du temps

- EDT disponible sur l'ENT => irrégulier, varie selon les semaines

- ENT pour consulter votre EDT (choisir votre série de TP) + lien ical pour avoir l'edt sur vos téléphones portables

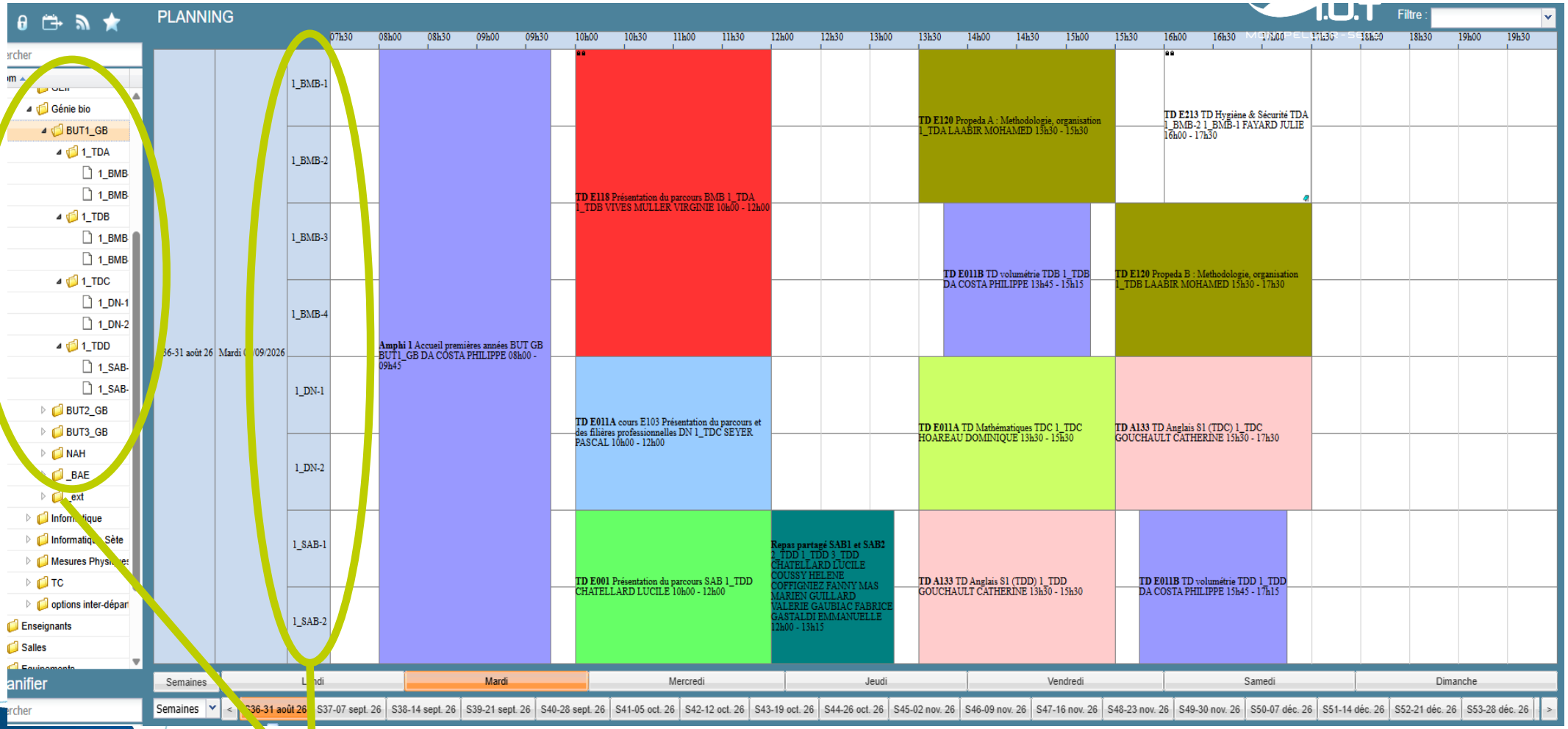
- EDT de la journée affiché au bâtiment E sur des écrans.

- Modifications fréquentes => à consulter quotidiennement !
- Aucune demande de modification d'emploi du temps ne sera réalisée à la demande des étudiants.
- Présence obligatoire du lundi 8h au vendredi 18h
- Aucune absence ne sera justifiée par le fait que l'emploi du temps a changé !!!!

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.7 - Calendrier - Emploi du temps

Semaine 36
Ma 01/09

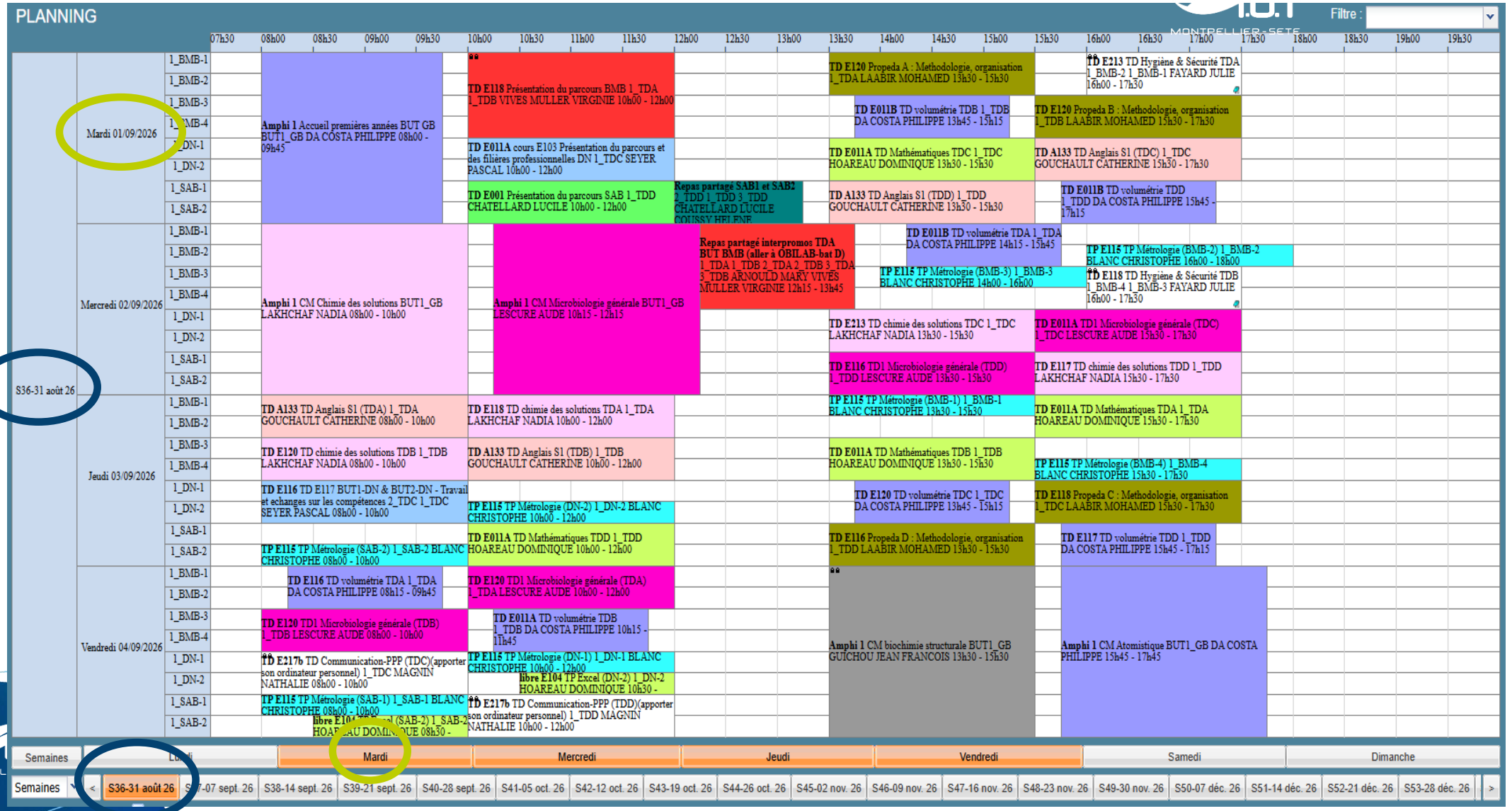


Groupes de TD/TP par parcours : valable toute l'année

PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.7 - Calendrier - Emploi du temps

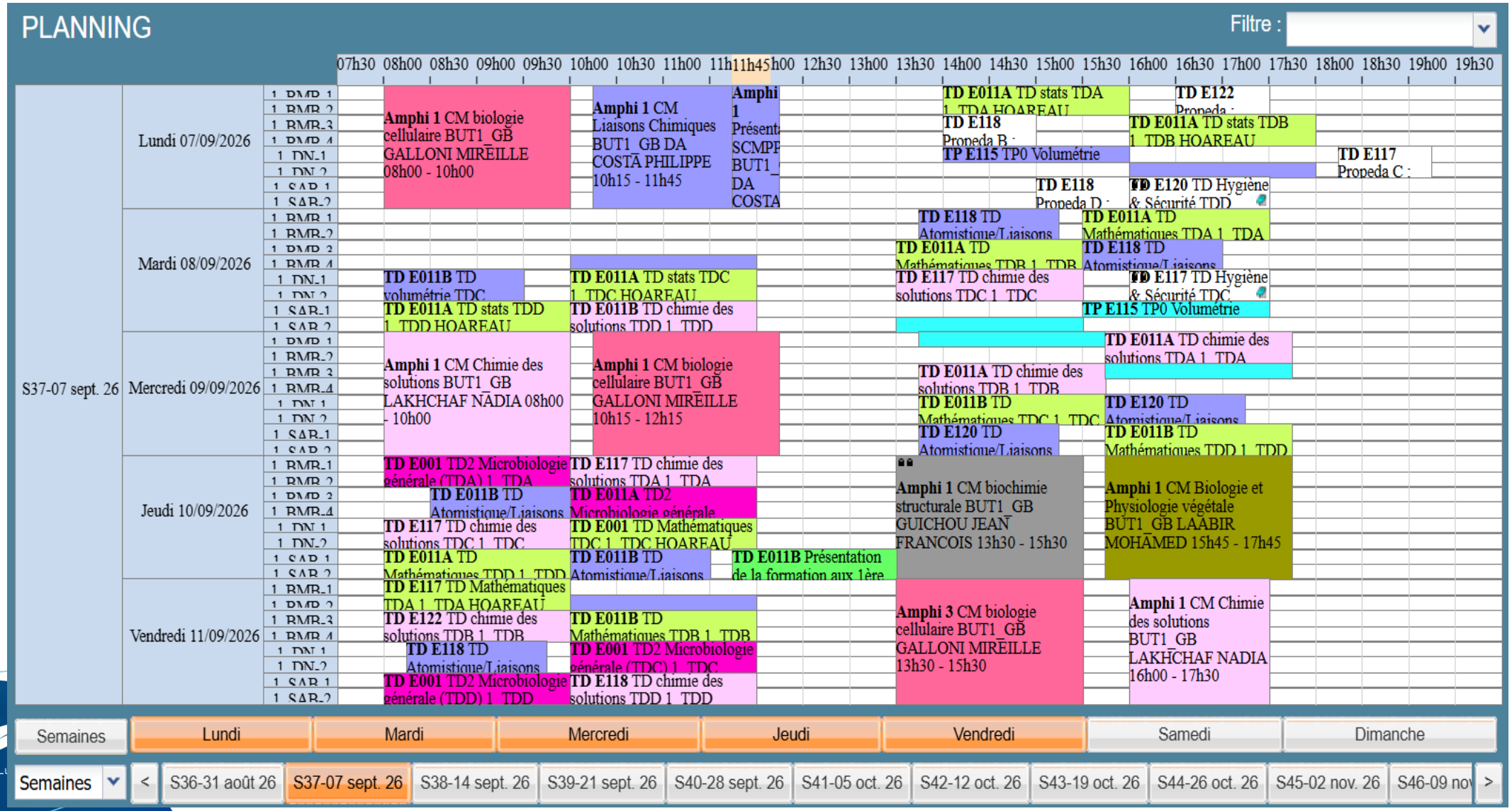
Semaine 36



PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.7 - Calendrier - Emploi du temps

Semaine 37

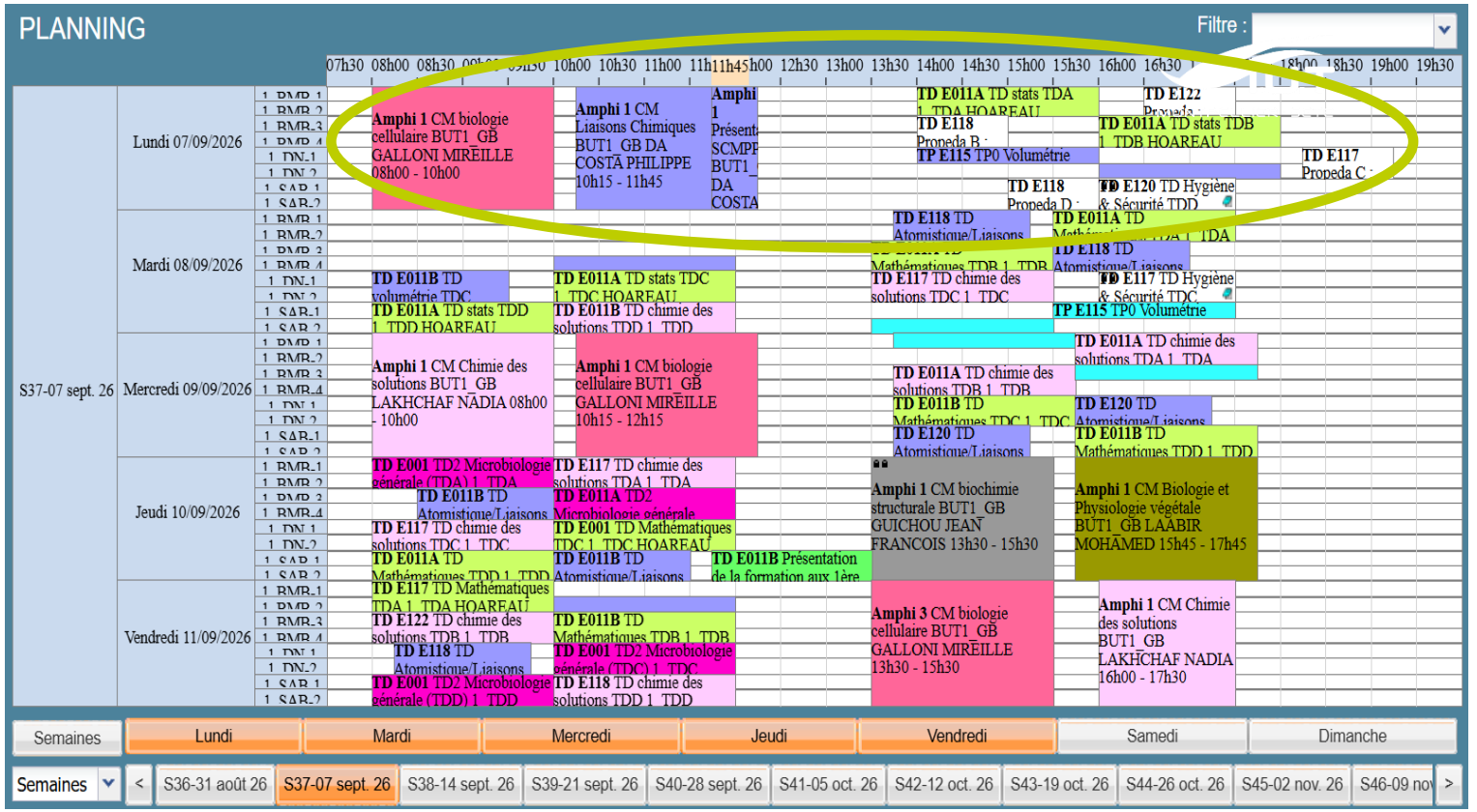


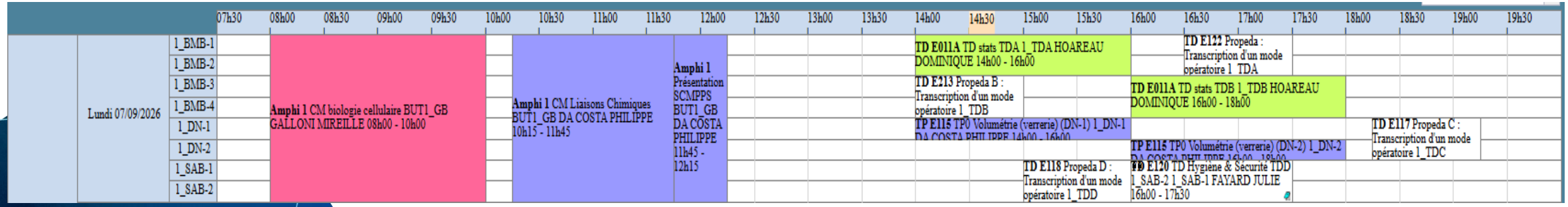
PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.7 - Calendrier - Emploi du temps

Semaine 37

salle - matière - groupe - enseignant - horaire





PRÉSENTATION DU BUT GENIE BIOLOGIQUE

4.7 - Calendrier - Emploi du temps

Début des enseignements : 1er septembre 2026 à 8h

Journée portes ouvertes : samedi 27 février 2027 (=> vous aurez probablement cours ce jour là)

Week-end Intégration GB : vendredi 2 (16h) au dimanche 4 octobre 2026

Rattrapages Semestre 1 : lundi 11 janvier 2027 ou au fil de l'eau

Rattrapages Semestre 2 : vendredi 18 juin 2027 ou au fil de l'eau

Stage DIET (restauration collective) :
2 semaines - Fin semestre 2
=> voir avec Mme Lescure

CONSIGNES A SUIVRE

EN CAS D'ABSENCE

1

Prévenir par mail les enseignants concernés par son absence en mettant en copie du mail M. Da Costa et Mme Tessier (secrétaire)

2

Envoi par mail du justificatif d'absence scanné ou photographié.
Enseignants
Secrétariat
M. Da Costa

3

L'original du justificatif sera apporté au secrétariat pour archivage dans les 48h suivants le 1er jour d'absence.

Comportement courtois, respect des horaires, justification des absences, comme tout futur employé.

CONSIGNES A SUIVRE

REDACTION DES MAILS

- Utilisation de l'adresse UM
- Objet : Nom-Prénom-BUT1-Série TP – Absence – Date
- Formule d'adresse (un ou plusieurs destinataires)
- Texte explicatif
- Formule de politesse
- Signature

Prénom NOM
Etudiant BUT1 GB – parcours- série TP
Mail UM
Téléphone

TOUT AUTRE FORME DE MAIL
=
MAIL IRRECEVABLE
=
ABSENCE INJUSTIFIEE

CONSIGNES A SUIVRE

HYGIENE & SECURITE : MATERIELS A PREVOIR

- 2 blouses en coton : 1 pour la microbio (reste à l'IUT) + 1 autre (voir BDE)
- 1 marqueur indélébile de couleur bleue pour écrire sur la verrerie (voir BDE)
- 1 marqueur indélébile FIN de couleur noire pour écrire sur les boites de Petri, les tubes eppendorf et les flasques de culture (voir BDE)
- 1 élastique/barrette pour attacher les cheveux/frange si nécessaire
- 1 propipette (voir BDE)
- 1 paire de lunettes de protection (voir BDE)
- Vos lunettes de vue (port de lentilles de contact interdit)

Respect des EPI obligatoire sinon l'accès aux salles de TP vous sera REFUSÉ avec toutes les conséquences sur les notes que cela peut avoir !

CONSIGNES A SUIVRE

TROMBINOSCOPE BUT1 GB

- Envoi par mail des photos (format jpg ou png) à M. DA COSTA
- Nommer votre photo avec votre nom de famille et votre série de tronc commun : nomprenom-bmb1.jpg
- Objet du mail : photo trombinoscope nom groupeTP

I.U.T MONTPELLIER

Série BMB-1 – 2021/2022

Génie Biologique Montpellier



Prénom NOM

STL (Bio-Bio-Biotechno)



Prénom NOM

S (SVT-Phys-Chi)

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER — I.U.T MONTPELLIER-SETE

CONSIGNES A SUIVRE

À lire attentivement

Page 30 : les SAE et le portfolio

Page 31 : Consignes PPP

Page 31 : Certification ECRI+

Projet Ecri+ - Certification Ecri+
Certificat de compétences en français écrit

Les attentes des employeurs sont fortes, au moment du recrutement et tout au long de la carrière, en ce qui concerne les compétences de communication. Au tout premier plan de ces attentes figure l'usage correct de la syntaxe et de l'orthographe. Afin d'améliorer vos compétences linguistiques, vous participerez au Projet Ecri+, un dispositif en ligne de formation, d'évaluation et de certification dédié à l'amélioration de l'expression et de la compréhension écrite du français.

Chaque année, si votre profil est certifiable, vous aurez la possibilité de passer une certification Ecri+ en fonction du niveau que vous aurez atteint lors des sessions d'entrainement effectuées. Les certifications se fondent sur le référentiel des compétences en français écrit et a une vocation nationale. A ce jour, il existe 4 niveaux de certification. Un à deux mois après l'examen, vous aurez accès à vos résultats sur votre espace candidat et, le cas échéant, à votre attestation de certification. Un code figurant sur le certificat pourra être apposé sur votre CV afin d'indiquer à un potentiel recruteur vos compétences en langue française.

Page 32-34 : Règles Rapport écrit et bibliographie

Page 35-38 : Consignes IA (« signature engagement à respecter »)

HYGIENE & SECURITE

Règlement intérieur de l'UM

⇢ [Cf. lien **ICI**]

TD Hygiène & Sécurité (Mme Fayard)

Pages 25-27

I.U.T MONTPELLIER-SETE	*Mode opératoire* « Règles de sécurité en salle de TP de l'IUT.MS»	H&S MOP 21 V9 Page **2** sur **2**

Tenue vestimentaire obligatoire

Dès l'entrée en salle de TP de chimie et de génie biologique

L'art. 53 du RI de l'Université de l'UM dispose que *« Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques en laboratoire. Dans ce dernier cas, ne peuvent être admis notamment les vêtements ou accessoires flottants ou facilement inflammables, ou susceptibles d'entraver le port des équipements de protection individuelle.*
Les usagers se présentant en salles d'enseignement, laboratoires (...) ou pratiquant une activité sportive, doivent revêtir une tenue vestimentaire qui ne contrevient pas aux consignes de sécurité. À défaut, ils pourront faire l'objet d'une exclusion de cet enseignement, laboratoire ou activité, celle-ci étant prononcée à titre de mesure conservatoire »

En application de ce règlement et dans un souci de protection de chaque étudiant, de ses camarades et des enseignants, vous trouverez ci-dessous des précisions sur les tenues et accessoires adaptés et inadaptés aux TP :

HYGIENE & SECURITE

Pages 25-27

1- Protection du corps :

- ☑ Port d'une blouse à manches longues exclusivement en coton.
 Elle doit être à la bonne taille, en bon état et toujours boutonnée.
- ☑ Port de vêtements recouvrant les membres inférieurs.
- ☑ Port de chaussures fermées.
- ☑ Les cheveux longs doivent être attachés.
- ☑ Les couvre-chefs ne doivent pas poser de problème de sécurité : ils doivent être bien attachés pour ne pas être aspirés dans un flux d'air ou par l'arbre tournant d'un moteur, et en coton qui a une inflammabilité moindre que les tissus synthétiques.

Par ailleurs, présentent un risque pour la sécurité et pourront entrainer une exclusion de la séance de TP :

- ☑ Les vêtements ou accessoires flottants et/ou courts (ex : écharpes…)
- ☑ Les chaussures ouvertes et/ou à talon
- ☑ Les vêtements en fibres synthétiques (polyester, polyamide/nylon, viscose …)
- ☑ Les bijoux qui pendent.

2- Protection des yeux :

- ☑ Port des lunettes de protection.
- ☑ Les lunettes de vue doivent être surmontées de sur-lunettes de protection.

Est interdit :

- Le port des lentilles de contact

3- Protection des mains :

- ☑ Port de gants appropriés aux produits manipulés. Ils doivent être à la bonne taille et en parfait état.
- ☑ Protéger les plaies éventuelles avec du sparadrap.
 Attention de ne jamais porter ses mains au visage et surtout aux yeux.

4- Protection de votre santé :

- ☑ Respecter scrupuleusement les consignes émises par votre enseignant.
- ☑ Prendre connaissance et suivre les recommandations des Fiches de Données Sécurité des produits manipulés
- ☑ Manipuler tous les produits dégageant des vapeurs nocives sous sorbonne, hotte, boas ….
- ☑ Si vous avez de l'asthme, des allergies connues à des produits utilisés lors d'une séance de TP ou en cas de grossesse, vous devez impérativement le signaler à l'équipe pédagogique pour un éventuel aménagement.

Est interdit :

- De pipeter à la bouche.

« Tout étudiant qui ne respectera pas ces règles de sécurité pourra être exclu de la séance de TP »

HYGIENE & SECURITE

Procédure d'organisation « Conduite à tenir en cas de malaise ou accident » IUT MONTPELLIER – SETE	Pcd S8 00-03 V2 Page 1 sur 1

Conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident
Site de Montpellier

MALAISE – ACCIDENT

Heures Ouvrées
8h00 / 17h00
Personnels présents

Hors Heures Ouvrées
17h00 / 08h00
Samedi matin
Vacances
Personnel d'astreinte
06 72 07 97 56

Prévenir pour conseil et assistance :
SCMPPS UM – Antenne Occitanie
- ✓ Secrétariat **(0) 04 34 43 30 70**

Prévenir pour assistance :
Heures Ouvrées
- ✓ L'Assistant de Prévention et/ou
- ✓ Le(s) Secouriste(s) du bâtiment
- ✓ Le responsable Hygiène Sécurité **06 48 74 33 41**

Hors Heures Ouvrées
- ✓ L'agent d'astreinte **06 72 07 97 56**

Appel d'urgence SAMU 15 ou 112
Ne jamais raccrocher le premier

Informations à donner à l'urgentiste
- ✓ Nom de la personne appelant
- ✓ Numéro de téléphone où la joindre
- ✓ Nature de l'accident
- ✓ Nombre de victime et état de(s) victime(s)
- ✓ Localisation exacte (bât, étage, n° de pièce…)

Intervention des Secours Extérieurs

Accueil des secours :
- ✓ Envoyer une personne, munie d'un téléphone portable, à l'entrée du campus pour guider les secours
- ✓ Rester avec les secours jusqu'au départ vers le CHU

Dans tous les cas et dans l'attente des secours
- ✓ Ne jamais laisser une victime seule
- ✓ Faire appel à un secouriste pour prodiguer les gestes de 1er secours

Ne jamais transporter une victime dans son véhicule personnel ou de service

Ne jamais donner de médicament sans l'accord du médecin urgentiste



Pas d'Intervention des Secours Extérieurs

- ✓ Rester avec la victime et assurer une surveillance

Si le « malaise » persiste :
- ✓ Rappeler le **15** ou **112** - Bien préciser ne pas être en mesure de transporter et accompagner la victime au CHU
- ✓ Demander l'envoi d'une ambulance ou VSL

Si la « victime » souhaite quitter l'établissement par ses propres moyens :
- ✓ Lui faire remplir et signer la « décharge » de l'établissement
- ✓ Lui demander si elle souhaite contacter une personne proche

Ne pas oublier :
- ✓ **De notifier tous les incidents et accidents corporels ou matériels sur le registre Santé Sécurité.**
- ✓ **D'informer le responsable hiérarchique de l'entité et la direction de l'IUT.**
- ✓ **De faire une déclaration d'accident auprès du service du personnel de l'IUT.**

Attention : La notification dans le registre ne dispense pas des autres déclarations

En cas d'incident Hors Heures Ouvrées :
- ✓ **L'agent d'astreinte renseigne la main courante de l'établissement**

Mise à jour Décembre 2020

IUT Montpellier Sète
Hygiène et Sécurité
99 avenue d'Occitanie. 34296 Montpellier Cedex 5 - FRANCE.

HYGIENE & SECURITE

Procédure d'organisation « Conduite à tenir en cas de malaise ou accident » IUT MONTPELLIER - SETE	Pcd S8 00-03 V2 Page 1 sur 1

Conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident
Site de Sète

MALAISE – ACCIDENT

Appel d'urgence 15 ou 112

Ne jamais raccrocher le premier

Informations à donner à l'urgentiste
- ✓ Nom de la personne appelant
- ✓ Numéro de téléphone où la joindre
- ✓ Nature de l'accident
- ✓ Nombre de victime et état de(s) victime(s)
- ✓ Localisation exacte (bât, étage, n° de pièce…)

Intervention des secours extérieurs

Prévenir pour assistance avant l'arrivée des secours :
- ✓ Secouriste du bâtiment
- ✓ L'assistant de prévention

Accueil des secours :
- ✓ Prévenir le secrétariat
- ✓ Envoyer une personne, munie d'un téléphone portable, à l'entrée pour guider les secours

Pas d'Intervention des secours extérieurs

Prévenir pour assistance :
- ✓ Secouriste du bâtiment
- ✓ L'assistant de prévention

- ✓ Rester avec la victime et assurer une surveillance

Si le « malaise » persiste :
- ✓ Rappeler le **15** ou **112** - Bien préciser ne pas être en mesure de transporter et accompagner la victime au CHU
- ✓ Demander l'envoi d'une ambulance ou VSL

Si la « victime » souhaite quitter l'établissement par ses propres moyens :
- ✓ Lui faire remplir et signer la « décharge » de l'établissement
- ✓ Lui demander si elle souhaite contacter une personne proche

Dans tous les cas et dans l'attente des secours

- ✓ Ne jamais laisser une victime seule
- ✓ Faire appel à un secouriste pour prodiguer les gestes de 1er secours

*** Ne jamais transporter une victime dans son véhicule personnel ou de service**

*** Ne jamais donner de médicament sans l'accord du médecin urgentiste**



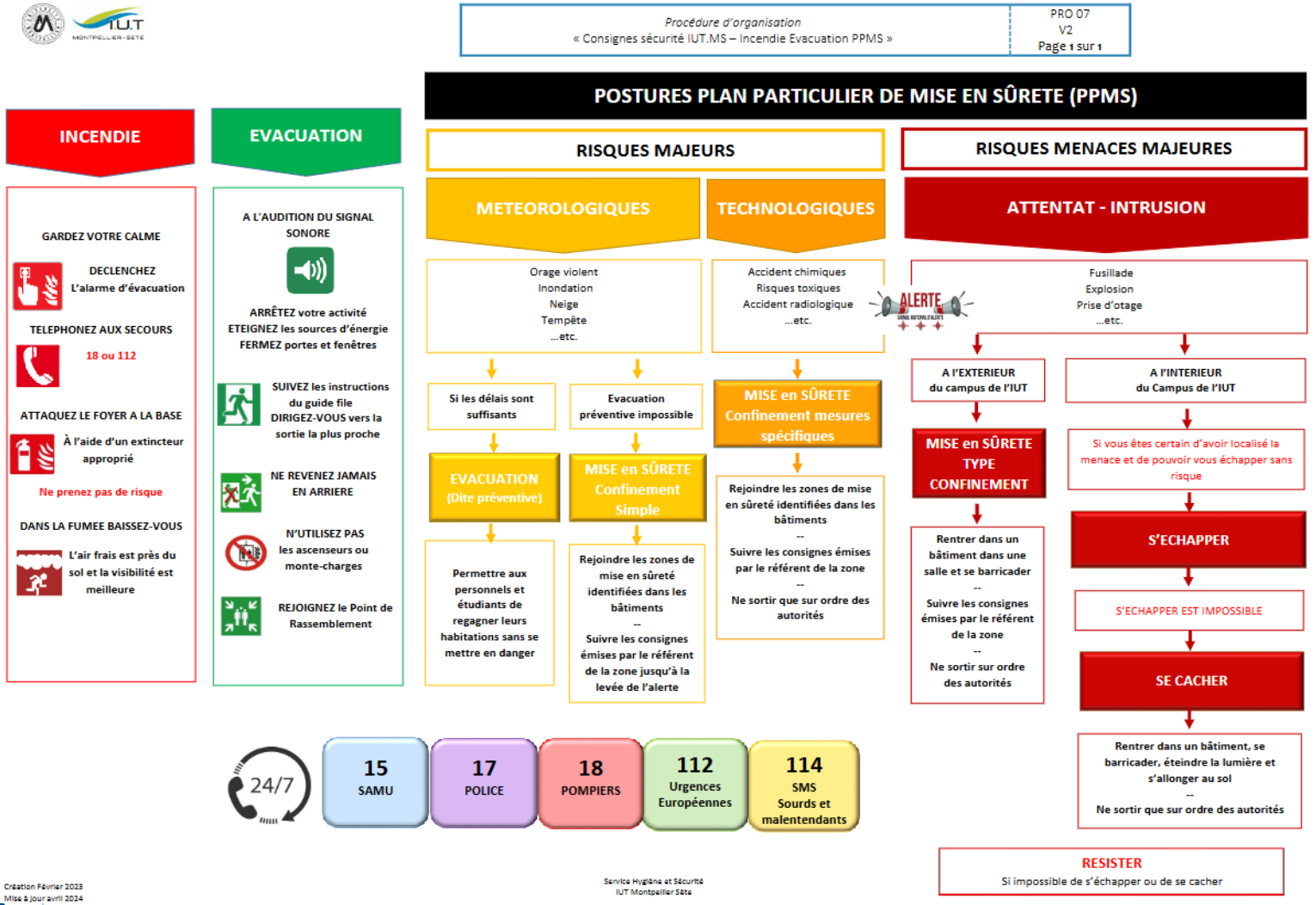
Ne pas oublier :
- ✓ **De notifier tous les incidents et accidents corporels ou matériels sur le registre Santé Sécurité.**
- ✓ **D'informer le responsable hiérarchique de l'entité et la direction de l'IUT.**
- ✓ **De faire une déclaration d'accident auprès du service du personnel de l'IUT.**

Attention : La notification dans le registre ne dispense pas des autres déclarations

Mise à jour Décembre 2020

IUT Montpellier Sète
Hygiène et Sécurité
99 avenue d'Occitanie. 34296 Montpellier Cedex 5 - FRANCE.

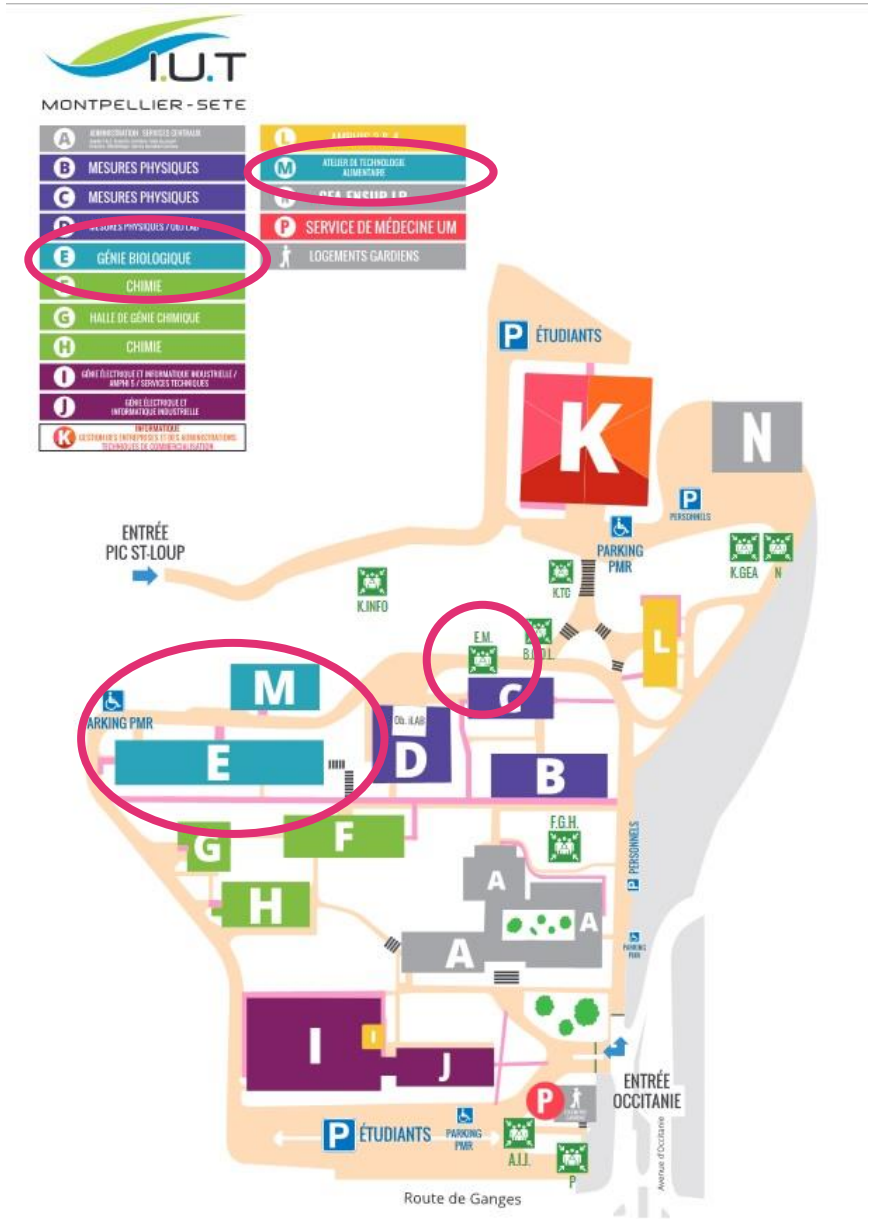
HYGIENE & SECURITE



HYGIENE & SECURITE

Plan du campus IUT Montpellier
avec ses points de rassemblement





HYGIENE & SECURITE

DOCUMENT À COMPLÉTER ET À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ

AU RESPONSABLE D'ETUDES

Je soussigné(e)

Etudiant(e) en BUT1 au département Génie Biologique, parcours BMB, SAB, DN*

Déclare avoir pris connaissance :

- **du règlement intérieur de l'Université Montpellier ;**
- **du livret de rentrée 2026-2027 du département Génie Biologique de l'IUT de Montpellier-Sète ;**
- **des règles d'hygiène et sécurité en salle de TP à l'IUT de Montpellier-Sète ;**
- **des règles d'utilisation de l'IA du département Génie Biologique. J'ai conscience que toute utilisation non déclarée ou non conforme à ces règles constitue une fraude passible de sanctions disciplinaires.**

Et m'engage à respecter toutes ces dispositions.

Date :

Signature de l'étudiant
précédée la mention « Lu et Approuvé »

*entourer votre parcours

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LE CENTRE DE SOINS UNIVERSITAIRE

Offre de soins sans avance de frais : consultations de médecine générale*, de psychiatrie, de gynécologie, de masso-kinésithérapie et d'accompagnement psychologique.

Se trouve au 8 rue de l'école normale 34090 Montpellier (possibilité de téléconsultation).

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 14H et de 15H à 18H30.

**L'IVG médicamenteuse est pratiquée au centre*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LE CENTRE DE SOINS UNIVERSITAIRE

» **Prise de rendez-vous** par téléphone au 04.11.28.19.79



» **Sans avance de frais** sur présentation de :

- La **carte d'étudiant** ou **certificat de scolarité** ;
- La **carte Vitale** ou **l'attestation sécurité sociale** ;
- La **complémentaire santé**.





+ d'infos : https://www.umontpellier.fr/campus/sante-social-et-handicap/centre-de-soins-universitaire

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



OBLIGATION VACCINALE

Page 27

Elle concerne tout étudiant inscrit en BUT Génie Biologique parcours BMB et parcours DN (article L.3 III-4 du code de santé publique, arrêté du 2 mars 2017, arrêté du 02 août 2013, arrêté du 06 mars 2007, arrêté du 16 avril 2007 et articles L.3112-1, R3112-1, R3112-2, arrêté du 13 juillet 2004, décret du 27 février 2019, arrêté du 1 mars 2020, Article L3111-4 version en vigueur depuis le 31 décembre 2025).

Les vaccinations suivantes sont obligatoires : Hépatite B, Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite.

Le refus ou la contre-indication à l'une de ces vaccinations entraîne une inaptitude à l'inscription dans ces filières d'études. Tout retard dans ces vaccinations entraîne une interdiction de présence en TP et en stage.

Attention, si vous n'êtes pas vacciné contre l'hépatite B, vous devez commencer cette vaccination dès cet été, dès la confirmation de votre inscription.

L'attestation vaccinale nécessaire pour réaliser les stages ne sera délivrée par le centre de médecine préventive de l'IUT qu'après vérification du schéma vaccinal par une sérologie.

A noter que le décret n°2020-28 du 14 janvier 2020 suspend l'obligation de vaccination contre la fièvre typhoïde des personnes exerçant une activité professionnelle dans un laboratoire de biologie médicale, il est entré en vigueur le 1er mars 2020. La vaccination contre la fièvre typhoïde n'est dès lors pour le moment plus exigée pour ces personnes.

Suivi vaccinal par le SCMPPS

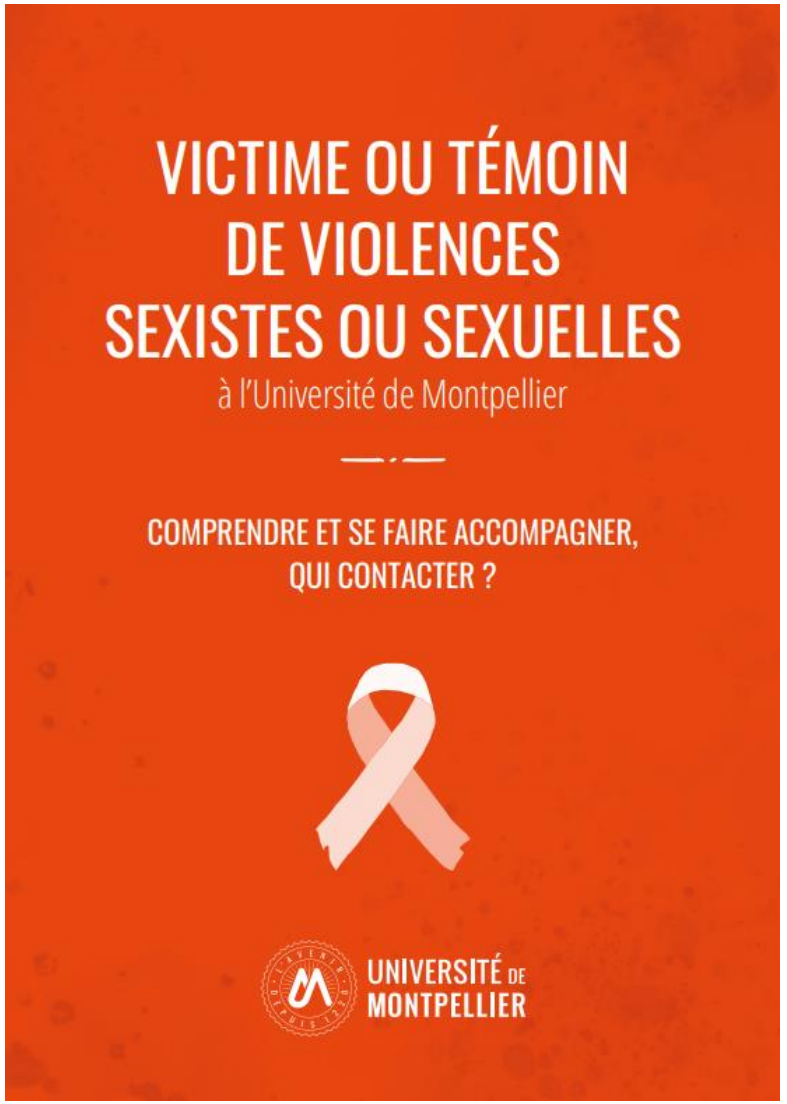
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Signaler les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Dans le cadre du **plan égalité femmes / hommes**, et pour lutter contre toutes formes de discriminations et de violences, l'UM a mis en place un dispositif interne qui s'appuie sur des personnes référentes et une cellule d'écoute composée d'un réseau de personnes accompagnantes.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire, victime ou témoin d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

+ d'infos : Lien site de l'Université de Montpellier ici



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Service Handiversité à l'IUT

» Accueillir, informer et accompagner les étudiants en situation de handicap

» Coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi des aménagements d'études et d'examens et/ou concours

» Organiser des actions de sensibilisation de la communauté universitaire au handicap et ses spécificités.

+ d'infos : Lien site web IUT ici
⇒ Rubrique « Aménagement d'études »

Service des Sports (SUAPS)

Le **SUAPS** de **l'Université de Montpellier** est le **service des sports** accessible à l'ensemble des étudiants de l'Université de Montpellier et aux personnels rémunérés par l'établissement.

L'inscription se fait **tout au long de l'année** sur votre ENT et sans certificat médical.

Inscrivez-vous directement en ligne et explorez toute l'offre sportive sur le site du SUAPS.

+ d'infos : Lien site web UM ici

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PÔLES RELATIONS ENTREPRISES ET ALTERNANCE (P.R.E.A.)

Il est possible d'effectuer sa formation en alternance avec un contrat de 12 à 24 mois en fonction du parcours choisi.

» **Vos interlocuteurs**

⇢ Karine Hirtz (responsable), un.e gestionnaire

- Bureau n°001 situé au bâtiment A (rez-de-chaussée)
- lutms-prea@umontpellier.fr

» **Un support d'information** : le cours Moodle « Pôle Relations Entreprises et Alternance »

SUIVEZ-NOUS

PREA_IUTMS

» **Le PREA accompagne les étudiants dans leur insertion professionnelle :**

- **Accompagnement** dans l'optimisation du **CV** et de la **LM**
- **Développer et animer** son réseau professionnel Linkedin
- Comment faire une **bonne impression** aux recruteurs
- Comment **trouver une alternance, un stage**
- Savoir **préparer son pitch** pour un entretien d'embauche

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LES RELATIONS INTERNATIONALES

*Il est possible d'effectuer une **mobilité internationale d'études** en BUT 3 ou de réaliser son **stage à l'étranger**.*

» **Vos interlocuteurs**

⇢ Le bureau des relations internationales

- Une équipe dédiée composée de 3 personnes
- Situé au bâtiment A (rez-de-chaussée)
- Iutms-international@umontpellier.fr

⇢ Un correspondant relations internationales dans votre département

» **Un support d'information** : le cours Moodle « Partir en mobilité avec l'IUT MS »

IMPORTANT

Tout départ à l'étranger (stage, échange, césure…) hors France métropolitaine doit faire l'objet d'une demande sur la plateforme EMVHOL.
Le départ est **conditionné à la validation** du Fonctionnaire Sécurité Défense de l'Université et de l'IUT de Montpellier-Sète.

La demande doit être effectuée plusieurs semaines avant le départ.
Le lien d'accès est transmis par les secrétariats de département (DROM-COM) ou par le BRI (destinations internationales), après signalement de l'étudiant.

» **Un lieu pour explorer l'international depuis l'IUT :**

ILE *(International Laboratory for lEarning)*

- **Ateliers et conférences** autour de l'interculturalité et des pédagogies innovantes tout au long de l'année.
- **Internationalisation à domicile** :
 ⇢ *Option Ouverture Internationale et Interculturelle* (OOII) : ateliers et modules e-learning à destination des étudiants suivant l'OOII

 ⇢ *Formation EMI* (English as a Medium of Instruction) à destination des enseignants-chercheurs de l'UM.
- Situé au bâtiment A (rez-de-chaussée, face à la cafétéria CROUS).
- Iutms-ile@umontpellier.fr

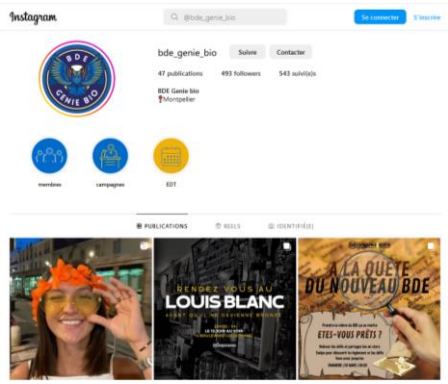
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ressources du département GB

Site WEB du département GB
https://geniebio-iutms.edu.umontpellier.fr/



BDE GB (mail, instagram…)
corpoiutbio@gmail.com
@bde_genie_bio



Ordinateurs - Postes en libre service (15) – salle E104

- Accessible avec identifiant UM
- Tout ce qui est enregistré sur le PC est effacé à chaque déconnexion ! Sauvegarde Clé USB !!!
- Filtrage (Facebook, twitter, messenger, etc.)
- Ordinateurs de travail !

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ressources IUT MS

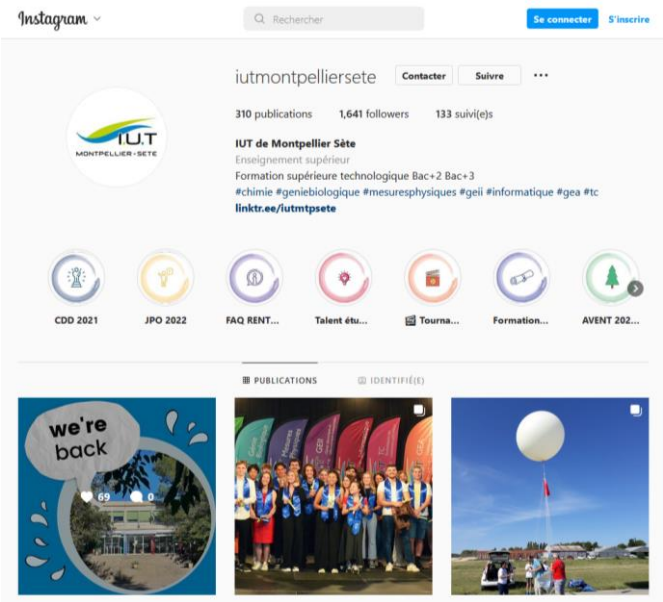
Site WEB de l'IUT de Montpellier-Sète
https://iut-montpellier-sete.edu.umontpellier.fr/

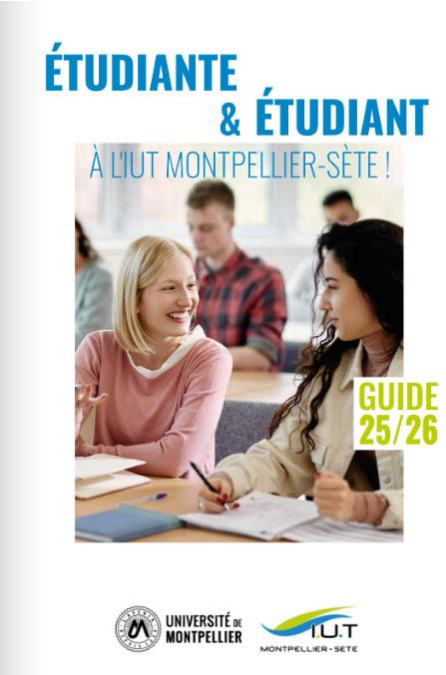
Instagram de l'IUT de Montpellier-Sète
https://www.instagram.com/iutmontpelliersete/

Facebook de l'IUT de Montpellier-Sète
https://www.facebook.com/iut.montpellier.sete/

Chaîne Youtube de l'IUT de Montpellier-Sète
https://www.youtube.com/channel/UCfkvfqYwCSaCMy8_6U_EjDQ

Guide de l'étudiant-e de l'IUT 2025-2026
https://iut-montpellier-sete.edu.umontpellier.fr/liut/telechargements/





INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ressources IUT MS



POUR CONCLURE



Livret de rentrée

Présentation de rentrée

Règlement intérieur de l'UM

Règles d'obtention du BUT

Modalités de contrôles des connaissances et des compétences (MCCC)

Guide de l'étudiant-e de l'IUT

Consignes de sécurité et plan d'évacuation de l'IUT

POUR CONCLURE

Gardez le livret de rentrée et consultez le souvent car toutes les informations sont dedans !

